

1
Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Conseil d'État
Section du Contentieux
75001 – PARIS

RECOURS EN DÉCLARATION **D'INEXISTENCE**

Mémoire en réponse

Dossier n°465857

POUR :

International Restitutions
9, rue des Anges
66450 – POLLESTRES
international.restitutions@gmail.com
 07 86 63 91 61

CONTRE :

Madame le ministre de la Culture
3, rue de Valois
75033 – PARIS cedex 01

Monsieur le président du conseil d'administration
Établissement public du Musée du Louvre
75058 – PARIS cedex 01

PLAISE AU CONSEIL D'ÉTAT,

Votre haute juridiction a bien voulu transmettre à la requérante le mémoire en défense du ministre de la culture daté du 3 novembre 2022 qui appelle de sa part les observations en réponse suivantes.

1°) Sur la dénaturation des demandes de la requérante

Le ministre prétend que la requérante aurait, dans sa demande préalable du 23 mai 2022, sollicité la “*désinscription*” des biens en question des collections publiques et leur radiation des inventaires.

Il suffit de procéder à une lecture du courrier précité du 23 mai 2022 et du mémoire introductif d’instance pour se rendre compte qu’à aucun moment la requérante n’a sollicité la moindre “*désinscription*”, mais seulement une radiation des biens concernés de l’inventaire pour inscription indue.

Par ailleurs, le ministre prétend dans ses écritures que la demande de la requérante “*tend à faire reconnaître au juge administratif que, depuis plus de 160 ans, l’État français ne pourrait être regardé comme propriétaire des biens en cause*”. Le ministre soulève l’incompétence du juge administratif au profit du juge judiciaire, seul juge de la propriété.

On ne peut qu’être surpris par un tel argumentaire.

En effet, il suffit de lire attentivement la requête pour se rendre compte que la requérante n’a aucunement demandé à votre haute juridiction de trancher la question de la propriété des biens litigieux. En effet, comme l’a expressément indiqué la requérante dans ses propres écritures, cette question relève effectivement du juge judiciaire.

Votre haute juridiction n'est saisie que d'une demande de constatation du caractère inexistant de l'inscription des objets litigieux à l'inventaire du Musée de Kertch et de leur radiation en raison d'une inscription indue.

Cette demande relève bien de la compétence du juge administratif.

2°) Sur la tardivité du recours contre les actes d’incorporation de biens au domaine public

Le ministre prétend “*qu’en l’espèce, les biens en cause appartiennent par nature, en application de l’article L. 2112-1 du CGPPP au domaine public mobilier, d’une part, compte tenu de leur intérêt artistique et historique et par destination, et d’autre part, en qu’ils sont inscrits dans une collection publique. Les dispositions du CGPPP font ainsi écran à toute remise en cause de l’incorporation dans le domaine public des biens en cause depuis plus de 160 ans, sans qu’aucune disposition nationale ou stipulation internationale ne permette d’y déroger*”.

À l’appui de cette prétention le ministre invoque un arrêt du Conseil d’État du 30 juillet 2014 (CE, n°, 349789, Mmes Kodric et Heer, Rec.), dans une affaire portant sur la restitution de trois œuvres d’art inscrites au répertoire Musées Nationaux Récupération (MNR) aux termes duquel :

“*Il résulte de l’article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques que, à moins que le législateur n’en dispose autrement, les œuvres détenues par une personne morale de droit public, y compris lorsqu’elle les a acquises dans le cadre ou à l’issue d’opérations de guerre ou dans des circonstances relevant de l’exercice de la souveraineté nationale à l’occasion desquelles elle se les est appropriées, appartiennent au domaine public et sont, de ce fait, inaliénables. Si les actes qui ont conduit à l’incorporation de ces biens au domaine peuvent être discutés devant le juge de l’excès de pouvoir, toute demande de restitution par une personne se prévalant d’en avoir été le propriétaire ou de venir aux droits de celui-ci est, après expiration des délais de recours pour contester les modalités de cette incorporation, tardive et, par suite, irrecevable*”.

En l'espèce, il y a lieu d'appliquer strictement cet arrêt invoqué par le ministre.

En effet, l'arrêt précité indique bien que “*les actes qui ont conduit à l'incorporation de ces biens au domaine public peuvent être discutés devant le juge de l'excès de pouvoir*”.

C'est très précisément ce que fait la requérante devant votre haute juridiction en contestant les circonstances et conditions dans lesquelles les objets litigieux ont été incorporés au domaine public et inscrits indument à l'inventaire du Musée de Fontainebleau.

Par ailleurs, l'arrêt précité mentionne expressément que “*toute demande de restitution par une personne se prévalant d'en avoir été le propriétaire ou de venir aux droits de celui-ci est, après expiration des délais de recours pour contester les modalités de cette incorporation, tardive et, par suite, irrecevable*”.

La requérante souscrit parfaitement à cette analyse et ce d'autant plus qu'au cas présent elle ne demande nullement la restitution des objets litigieux.

Si d'aventure une telle demande était présentée devant le juge judiciaire, il y a lieu de noter qu'en matière d'acte inexistant il n'y a aucun délai ni aucune prescription applicable. Dès lors, une demande de restitution serait parfaitement recevable.

Par ailleurs, le ministre invoque dans ses écritures un avis du 3 novembre 2021 sur un projet de loi relatif à la restitution de biens culturels aux ayants droit de victimes de persécutions antisémites, par lequel le Conseil d'État aurait suivi le même raisonnement en rappelant “*que les biens incorporés dans le domaine public, quelles que soient les modalités de cette entrée, sont inaliénables et imprescriptibles en vertu des dispositions de l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), ce qui interdit au propriétaire d'y renoncer (Conseil constitutionnel, décision n° 2018-743 QPC du 26 octobre 2018, Société Brimo de Laroussilhe)*”.

Cette argumentation n'est pas valable en cas d'acte inexistant. En effet, comme déjà longuement développé dans le mémoire introductif de la requérante, l'acte inexistant produit deux séries d'effets. **Il peut être anéanti à tout moment et il ne produit aucun effet juridique.** Lorsqu'un acte qui est en réalité inexistant se présente devant le juge administratif, celui-ci doit le relever d'office comme moyen d'ordre public (par exemple : CE, 5 mai 1971, req. n° 75655, Préfet de Paris). L'acte inexistant ne crée aucun droit acquis. **Autrement dit, il n'est pas possible d'opposer quoi que ce soit en se fondant sur un tel acte. La constatation ou le retrait d'un acte inexistant entraîne la disparition des actes subséquents, soit ceux qui ont été pris sur son fondement.**

Ainsi donc, contrairement à ce que prétend le ministre, les dispositions du CGPPP ne font nullement écran à toute remise en cause de l'incorporation dans le domaine public des biens en cause depuis plus de 160 ans.

3°) Sur l'absence de qualité et d'intérêt à agir de la requérante

Le ministre prétend dans ses écritures que “*la requête, en ce qu'elle porte sur des droits réels, doit être introduite par la personne qui s'estime être le véritable propriétaire des biens, ou son mandataire en raison de la prétendue violation de ses droits. En l'espèce l'association requérante n'a ni qualité ni intérêt à agir. En effet, elle n'est ni propriétaire des biens en cause, ni mandatée par un tel propriétaire. En tout état de cause, contrairement aux mentions de la requête, aucune demande officielle de restitution des biens visés en l'espèce n'a été formulée par les autorités du pays concerné à la France, si bien qu'aucune demande d'intervention de cet État, à supposer même qu'elle soit recevable, ne se justifie*”.

Là encore cet argumentaire est totalement dénué de la moindre pertinence.

En effet, la requête ne porte nullement sur des droits réels de propriété, seule la radiation de l'inventaire pour inscription indue étant sollicitée.

S'agissant de l'intérêt et de la qualité à agir, la requérante n'a pas à être mandatée par le véritable propriétaire des biens en cause pour demander leur radiation de l'inventaire.

De fait, la requérante a pour objet social “**de favoriser et d'obtenir la restitution ou le retour à leurs légitimes propriétaires ou ayants droit, des biens culturels spoliés, acquis ou appropriés frauduleusement, irrégulièrement ou illégitimement, de manière directe ou indirecte, tant par des personnes privées que par des États ou personnes morales de droit public, notamment durant les différentes périodes de conflits armés ou de colonisation, en quelque lieu qu'ils se trouvent, y compris dans les musées nationaux**”.

Il est incontestable que la radiation de l'inventaire sollicitée est de nature à favoriser et à obtenir la restitution des objets pillés à la Fédération de Russie et à l'Ukraine. La requérante a donc un intérêt pour agir qu'elle tient de son objet statutaire.

Une fois les objets pillés radiés de l'inventaire, la restitution par le juge judiciaire sera grandement facilitée.

Il est incontestable que la radiation de l'inventaire sollicitée est de nature à favoriser la restitution des objets pillés. En effet, si les objets pillés ne figurent plus à l'inventaire d'un musée leurs légitimes propriétaires ne peuvent plus se voir opposer les dispositions du code du patrimoine concernant l'inalinenabilité et l'imprécisibilité des biens inscrits à cet inventaire. Cela favorise évidemment et nécessairement la restitution des biens pillés en levant un empêchement à cette restitution sur lequel les musées nationaux se fondent depuis toujours (abusivement) pour justifier leurs refus. La requérante est donc parfaitement dans ses prérogatives statutaires en demandant une telle radiation. En droit, la recevabilité des recours exercés au nom d'un intérêt collectif est admise par le Conseil d'Etat (CE 28 décembre 1906, Syndicat des patrons-coiffeurs de Limoges, p.977, conclusions Romieu, S 1907). On doit souligner qu'ils peuvent être exercés pour défendre non seulement les intérêts matériels mais aussi et surtout les intérêts moraux en rapport avec l'objet du groupement tel que défini par ses statuts. Par un arrêt du 17 mars 2014 (3ème / 8ème SSR, 354596), le Conseil d'Etat précise sa position sur l'appréciation de l'intérêt à agir des associations.

En effet, les associations ne sont recevables à exercer un recours contre une décision administrative que si celle-ci porte atteinte aux intérêts qu'elles défendent. Il doit donc exister une corrélation entre la décision contestée et l'objet de l'association. Pour apprécier l'intérêt donnant qualité à agir d'une association, le juge administratif doit vérifier que les intérêts défendus ne sont pas trop généraux et ont un lien suffisamment direct avec la décision attaquée. Au cas présent, la demande de radiation de Enfin, le ministre conteste que la requérante ait intérêt à agir au motif que “*ses statuts sont très généraux et ne mentionnent pas expressément le fait d'introduire des procédures contentieuses, a fortiori pour le compte de personnes morales ne relevant pas du droit français*”. Le ministre occulte l'article 15 des statuts de la requérante aux termes duquel “*le président représente seul International Restitutions tant vis-à-vis des tiers qu'en justice, soit comme demandeur, soit comme défendeur, soit comme partie civile. Le président dispose à cet égard des pouvoirs les plus étendus pour engager, sous sa seule signature, toute action en justice au nom d'International Restitutions et pour signer tous mémoires, recours, conclusions et, d'une manière générale, toutes pièces utiles aux procédures engagées*”.

Surabondamment il y a lieu d'observer que le droit d'ester en justice est un attribut de la personnalité morale d'une association. Il sera simplement rappelé que l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association précise : « *Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice*”.

4°) – Sur l'absence de bien-fondé de la requête au fond

a) Sur l'absence de toute demande de restitution devant votre haute juridiction

Le ministre invoque l'avis du Conseil d'État du 3 mars 2020 sur un projet de loi relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal.

Aux termes de cet avis, “*aucune norme de droit international s'imposant en droit interne n'est applicable au projet de restitution*” et “*la loi est nécessaire pour mettre en œuvre les restitutions*”.

Dont acte.

Sauf qu'en l'espèce, votre haute juridiction n'est en aucune façon saisie au fond d'une demande de restitution des objets pillés, mais seulement d'une radiation de l'inventaire pour inexistance, la question de la restitution relevant de la compétence du juge judiciaire. Dès lors, le moyen soulevé par le ministre est totalement inopérant.

b) Sur la contestation du caractère normatif de la coutume internationale

Par ailleurs le ministre conteste le caractère normatif de la coutume internationale, prétendant que seul un traité régulièrement ratifié et entré en vigueur avant les faits en cause (18 octobre 1860) lui serait opposable.

Cette contestation est totalement dépourvue du moindre fondement juridique.

Un colloque a été organisé le 21 septembre 2012 au ministère des affaires étrangères sur "*le juge et la coutume internationale*".

Il convient de noter une intervention remarquée de Monsieur Bernard Stirn, président de section au Conseil d'État, ayant pour thème la place de la coutume internationale en droit public français.

Le président Stirn rappelle que la définition de la coutume internationale en droit public français correspond à la définition généralement admise, à partir des deux éléments : d'une part, la pratique générale et cohérente des États, d'autre part, l'*opinio juris* qui reconnaît cette pratique comme résultant d'une obligation juridique.

Le président Stirn précise que peu encline, de façon générale, à consacrer la coutume, la jurisprudence du Conseil d'État est longtemps demeurée réservée à l'égard des normes internationales. Du fait de cette double retenue, à l'égard de la coutume et à l'égard du droit international, la coutume internationale est d'abord restée à l'écart du contentieux administratif. Juge de droit interne français, le juge administratif ne s'en saisissait pas. C'est ce qu'affirme encore la décision de la section du contentieux du Conseil d'État, du 22 novembre 1957, *Myrtoon steamship et Cie*, aux conclusions du président Heumann : une contestation relative à l'angarie, réquisition de navires étrangers en cas de guerre, se rattache "*tout à la fois à la conduite de la guerre et aux rapports internationaux de l'État français avec les autres puissances*" et échappe "à ce double titre" à la compétence du Conseil d'État, statuant au contentieux.

Cette jurisprudence a considérablement évolué.

Après une première ouverture qui résulte implicitement d'une décision de section du 18 avril 1986, *société les Mines de potasse d'Alsace*, une décision de section du 23 octobre 1987, *Société Nachfolger navigation Company*, tranche un contentieux relatif à la responsabilité de l'État du fait la destruction d'une épave en haute mer au regard des règles du droit coutumier international.

Le tournant est définitivement acquis par la décision d'assemblée du 6 juin 1997, *Aquarone*. Saisi d'un litige relatif à l'imposition en France de la pension de retraite versée à l'ancien greffier de la Cour internationale de justice, de nationalité australienne, mais qui était venu s'établir dans le Vaucluse, le Conseil d'État se prononce au regard notamment de la coutume internationale.

Cette jurisprudence est appliquée par la décision Mme Saleh, rendue en section le 14 octobre 2011, à propos de l'immunité d'exécution des États : le Conseil d'État juge qu'"*il résulte d'une règle coutumière du droit public international que les États bénéficient par principe de l'immunité d'exécution pour les actes qu'ils accomplissent à l'étranger*" et que "cette immunité fait obstacle à la saisie de leurs biens, à l'exception de ceux qui ne se rattachent pas à l'exercice d'une mission de souveraineté".

La coutume internationale produit donc pleinement des effets dans le droit interne. Son autorité y est toutefois différente de celle des traités.

En droit international, la coutume a la même autorité que les traités.

En droit interne, il en va différemment. En affirmant que les traités et accords ont une autorité supérieure à celle des lois, l'article 55 de la Constitution a certes ouvert la voie au "contrôle de conventionnalité", qui conduit tous les juges à écarter l'application d'une loi incompatible avec les

stipulations d'un traité ou d'un accord, même lorsque la loi est postérieure à ce traité ou à cet accord. Le Conseil constitutionnel a souligné la différence entre ce contrôle, qui appartient au juge administratif et au juge judiciaire, du contrôle de conformité des lois à la Constitution, qu'il est le seul à exercer.

En particulier, sa décision du 12 mai 2010, Jeux en ligne, distingue expressément “ *le contrôle de conformité des lois à la constitution, qui incombe au Conseil constitutionnel, et le contrôle de leur compatibilité avec les engagements internationaux ou européens de la France, qui incombe aux juridictions administratives et judiciaires* ”.

Mais l'article 55 de la Constitution ne concerne que les traités et accords. Il ne mentionne pas la coutume internationale. Aussi le Conseil d'État juge-t-il, depuis l'arrêt Aquarone, que “ *ni cet article ni aucune autre disposition de valeur constitutionnelle ne prescrit ni n'implique que le juge administratif fasse prévaloir la coutume internationale sur la loi en cas de conflit entre ces deux normes* ”. De même, la décision Mme Saleh, précise-t-elle, pour appliquer la règle coutumière d'immunité d'exécution des États, que cette règle n'est écartée, en droit interne, par aucune disposition législative.

Devant le juge administratif, la coutume internationale s'impose aux actes administratifs, réglementaires comme individuels. En revanche, elle ne prévaut pas sur la loi, qui peut en écarter l'application, sans qu'il y ait lieu de s'interroger sur la question de savoir si la loi est ou non plus récente que la coutume. Pour le juge administratif, la coutume internationale n'est pas une référence dans l'exercice du contrôle de conventionnalité de la loi.

Pourrait-elle, dans ces conditions, être invoquée devant le juge constitutionnel, dans le cadre du contrôle de constitutionnalité ? La question demeure ouverte.

Le Conseil constitutionnel s'est à plusieurs reprises référé à la règle coutumière “ *Pacta sunt servanda* ”, qu'il a mentionnée dans ses deux décisions du 9 avril et du 2 septembre 1992, relatives au traité de Maastricht, ainsi que dans ses décisions du 20 juillet 1993 relatives au code de la nationalité, du 22 janvier 1999 sur le statut de la Cour pénale internationale, enfin du 2 août 2012 relative au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Particulièrement explicite, cette dernière décision indique qu'après l'entrée en vigueur du traité, la France devra l'appliquer de bonne foi en application de la règle “ *pacta sunt servanda* ”. D'autres règles non écrites du droit international ont été évoquées par le Conseil constitutionnel, comme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (décision du 30 décembre 1975 relative à la loi sur les conséquences de l'autodétermination des îles des Comores), les effets des nationalisations hors du territoire national (décision du 11 février 1982 sur la loi de nationalisation), certaines règles du droit de la mer (décision du 28 avril 1985 sur la loi relative à la création du registre international français).

Cette jurisprudence du Conseil constitutionnel confirme que le droit international coutumier produit des effets en droit interne. Sans définir précisément sa place dans la hiérarchie des normes, au regard notamment des missions qui incombent au juge constitutionnel, elle montre que l'État a l'**obligation de la respecter et qu'à tout le moins, la loi doit être interprétée de manière à satisfaire à cette obligation.** Par une telle approche fondée sur la conciliation, la coutume internationale s'inscrit dans le cadre d'ensemble qui, de manière générale, s'applique aux liens entre droit interne et droit international.

Au cas présent, il convient de noter que l'inscription à l'inventaire attaquée est dirigée contre un acte de nature réglementaire et que, comme indiqué précédemment, la coutume internationale s'impose aux actes administratifs tant réglementaires qu'individuels.

Dès lors l'argument du ministre visant à écarter la coutume internationale dans le présent litige ne repose sur aucun fondement juridique.

c) Sur la contestation de la méconnaissance de l'article 119 de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne

Aux termes de l'article 110 de l'ordonnance du 3 mai 1832 “*les prises faites par les partisans leur appartiennent, lorsqu'il a été reconnu qu'elles ne se composent que d'objets enlevés à l'ennemi ; (...) Quand, dans une prise, il se trouve des chevaux ou d'autres objets appartenant aux habitants, ils leur sont rendus. Ces diverses dispositions s'appliquent à tout détachement isolé qui fait une prise*”.

Il y a ainsi une distinction entre les prises se composant “*d'objets enlevés à l'ennemi*” et qui peuvent donner lieu à appropriation, et les objets appartenant aux habitants qui leur sont rendus.

Pour écarter l'application de ces dispositions, le ministre prétend que “*le musée de Kertch, créé en 1826 à l'initiative d'Ivan A. Stempkovskij et de Paul Dubrux, était un établissement appartenant à l'Empire russe. Les biens litigieux devraient donc être regardés, en tout état de cause, comme des « objets enlevés à l'ennemi » au sens de l'ordonnance du 3 mai 1832, le conflit en Crimée opposant l'empire français, l'empire britannique, l'empire ottoman et le royaume de Sardaigne à la Russie, et non des objets appartenant à des habitants*”.

Il convient de préciser à cet égard que contrairement à ce que prétend péremptoirement le ministre, sans apporter le moindre commencement de démonstration, le musée de Kertch n'était nullement à l'époque “*un établissement appartenant à l'Empire russe*”.

En réalité le Musée de Kertch était installé au moment du pillage dans la propre maison d'habitation de Paul Du Brux (la bonne orthographe est en 2 mots) ainsi qu'en atteste l'article des historiens Jean Pierre Gavignet, Everardo Ramos et Véronique Shiltz intitulé “*Paul Du Brux, Koul-Oba et les Scythes : Présence de Paul Du Brux dans les archives françaises*” publié dans le Journal des Savants en 2000 pages 323 à 374 (pièce n°1).

On y lit page 327 une note de bas de page numérotée 20 qui précise : “*Devenu en 1831, après Blaramberg, directeur du musée de Kertch (que Du Brux avait fondé en 1826 dans une des pièces de sa maison), A.B. Achik se découvrit une vocation d'archéologue après avoir assisté à la découverte de Koul-Oba, et constaté le succès, à la Cour, de la trouvaille.*”

Ainsi donc il est établi est attesté qu'au moment du pillage le Musée de Kertch avait un caractère privé et ne saurait aucunement être apparenté de près ou de loin à un établissement public de l'Empire Russe puisqu'installé dans la propre maison de son fondateur.

Fait à Pollestres, le 4 novembre 2022
SOUS TOUTES RÉSERVES

POUR LA REQUÉRANTE
Robert CASANOVAS
Professeur agrégé de classe exceptionnelle honoraire
Membre de la Société des Gens de Lettres
Président d'Internatioal Restitutions

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JOINTES

Pièce n°1 – l'article des historiens Jean Pierre Gavignet, Everardo Ramos et Véronique Shiltz intitulé
“*Paul Du Brux, Koul-Oba et les Scythes : Présence de Paul Du Brux dans les archives françaises*”

53 pages

Paul Du Brux, Koul-Oba et les Scythes : Présence de Paul Du Brux dans les archives françaises

Monsieur Jean-Pierre GAVIGNET, Monsieur Everardo RAMOS, Madame Véronique SCHILTZ

Citer ce document / Cite this document :

GAVIGNET Jean-Pierre, RAMOS Everardo, SCHILTZ Véronique. Paul Du Brux, Koul-Oba et les Scythes : Présence de Paul Du Brux dans les archives françaises. In: Journal des savants, 2000, n° pp. 323-374;

(doi : <https://doi.org/10.3406/jds.2000.1639>

https://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_2000_num_2_1_1639

Fichier pdf généré le 26/11/2018

PAUL DU BRUX, KOUL-OBA ET LES SCYTHES : PRÉSENCE DE PAUL DU BRUX DANS LES ARCHIVES FRANÇAISES *

A la mémoire de Nonna Leonidovna Gratch

Le mercredi 15 avril 1835¹, un manuscrit intitulé « *Description du tombeau découvert à six verstes de Kertch le 19 septembre 1830, et ouvert le 22 du même mois, par ordre et sous la direction de M^{eur} de Stempkovsky* ² » était déposé sur le bureau de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il avait été transmis par le ministère de l'Intérieur avec une lettre envoyée de « *Kertch en Tauride, le 27 septembre / 9 octobre 1834* ³ » par l'auteur du mémoire, Paul Du Brux, et concernait, pour l'essentiel, l'extraordinaire découverte, en 1830, de la tombe scythe de Koul-Oba ⁴.

L'Académie confia sur le champ ⁵ l'examen du manuscrit à Raoul-Rochette ⁶, grand connaisseur en la matière. Dès la semaine suivante, celui-ci

* Nous exprimons nos très vifs remerciements à M. Jean Marcadé de la confiance qu'il nous a témoignée en acceptant de publier cet article.

1. Le 17 avril étant le Vendredi saint, la séance avait été avancée de deux jours.

2. Qu'il s'agisse de noms propres ou de noms communs, nous avons tenu à respecter les particularités orthographiques des documents originaux, ainsi que leur accentuation et leur ponctuation, même en cas d'erreur manifeste. Ainsi s'expliquent, notamment, les différentes graphies du nom de Du Brux.

3. La double date correspond, la première au calendrier julien en usage dans la Russie orthodoxe, la seconde à notre calendrier grégorien.

4. Ces trois documents, dont nous donnons ci-dessous le texte intégral, se trouvent aux Archives de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cote 3 H 107).

5. Procès-verbal manuscrit de la séance du 15 avril 1835. « *Il est donné lecture d'une lettre de Mr le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur par laquelle il adresse à l'Académie un mémoire reçu d'Odessa par Mr le Ministre des Affaires Etrangères et qui a pour objet un tombeau découvert à Kertch en 1830, lequel renfermait divers objets antiques. Ce mémoire a pour auteur Mr Du Brux, qui habite Odessa. Mr Raoul Rochette est invité à prendre connaissance de ce mémoire, et à en faire un rapport à l'Académie* ».

6. Auteur, dès le 29 janvier 1819, d'un rapport sur les tombeaux de Panticapée, puis de l'ouvrage *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien, publiées et expliquées par M. Raoul-Rochette*,

remit son rapport. Un rapport très favorable⁷, assorti d'encouragements et d'une demande explicite d'informations complémentaires, qui fut publié dans le *Journal des Savants*⁸ sous la forme d'une notice rédigée à partir des informations données par Du Brux. Raoul-Rochette y déclare « *Ce Mémoire m'a paru digne de tout l'intérêt de l'Académie par les faits nombreux qu'il renferme et par les notions nouvelles qu'il fournit sur un point d'antiquité très important ; et le ton de franchise et de simplicité avec lequel il est rédigé n'est pas moins propre à inspirer la confiance* ». Aussi ai-je cru remplir les intentions de l'Académie et seconder les vues de l'auteur en présentant un extrait de son travail, et en procurant à cet extrait une publicité qui pouvait servir l'intérêt même de la science. »

Certes, le texte du fouilleur de Koul-Oba était quelque peu résumé, remanié, interprété, commenté et parfois critiqué sans que l'on puisse toujours faire clairement la part des apports personnels de Raoul-Rochette. Mais, pour la première fois — et la seule de son vivant —, l'inlassable activité archéologique que Du Brux déployait en Crimée depuis plus de vingt ans se trouvait publiquement reconnue. Et pour la première fois¹⁰, l'un de ses rapports manuscrits

Paris, 1822, Désiré Raoul Rochette, dit RAOUL-ROCHETTE, avait publié dans le *Journal des Savants* de janvier 1832 une « Notice sur quelques objets en or trouvés dans un tombeau de Kertsch en Crimée ». Ses informateurs russes étaient Ivan Stempkovski (voir note 18), grand amateur d'antiquités devenu gouverneur de Kertch, et I.P. Blaramberg (voir note 17).

7. Séance du vendredi 24 avril 1835.

« Mr Raoul Rochette qui, dans la dernière séance, avait été chargé de faire un rapport sur le mémoire de Mr Du Brux relatif à des Antiquités trouvées à Kertch présente ce rapport, dont l'Académie adopte les conclusions qui ont pour objet :

1° D'exprimer à l'auteur l'intérêt avec lequel l'Académie a reçu communication de son travail ;

2° De demander des dessins ou des calques, ou des empreintes de ceux des monuments décrits dans ce mémoire, qui peuvent être dessinées (sic) ou calquées (sic) ou moulées (sic) ;

3° D'accepter l'hommage que l'auteur se propose de faire à l'Académie, d'une copie d'un ouvrage manuscrit de sa composition, intitulé *Description et plan des vestiges apparents des villes et bourgs qui existèrent sur le Bosphore Cimmérien.* »

8. RAOUL-ROCHETTE, « Notice sur un tombeau découvert aux environs de Kertch, l'ancienne Panticapée », *Journal des Savants*, juin 1835, p. 333-341.

9. Au contraire de Raoul-Rochette, les autorités académiques russes auxquelles le manuscrit de Du Brux avait été soumis, en particulier l'archéologue président de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg A.N. Olenine (1763-1843), et plus encore E.E. Köhler, s'étaient montrées sévères à l'égard du français rugueux et de l'orthographe fautive de Du Brux, dans lesquels ils voyaient la marque d'un impardonnable défaut de culture. Voir sur ce point, et sur l'ensemble des archives concernant Du Brux en Russie, le dernier état, très informé, de la question dans I.V. TUNKINA, « O sud'be rukopisnogo nasledija Pavla Djubriuksa » (A propos du destin de l'héritage manuscrit de Paul Du Brux), *Bosporskij fenomen : grečeskaja kul'tura na periferii antičnogo mira (materialy meždunarodnoj naučnoj konferencii)*, Saint-Pétersbourg, 1990.

10. Si l'on excepte trois courtes informations en français publiées dans le *Journal d'Odessa* (1833, n° 74, et 1834, n° 5), qui portent sur les *Découvertes des vestiges de Nymphée*, le *Château royal du Bosphore*, et la *Description détaillée des sarcophages que l'on vient de découvrir dans l'acropolis de*

trouvait un écho imprimé, dans la langue de l'original. Du Brux, malheureusement, n'en sut jamais rien.

L'Académie lui avait pourtant répondu sans tarder, comme en témoigne, le 24 juin 1835, une lettre du ministère des Affaires étrangères promettant de suivre l'affaire¹¹. Mais, le 26 octobre 1835, une autre lettre¹², émanant une fois encore du ministère de l'Intérieur, accompagnait un nouveau manuscrit de Paul Du Brux, que celui-ci avait adressé à l'Académie le 30 juin, avant même de

Mirmikione, autrement dit trois des rubriques du second mémoire que Du Brux envoya à Paris à l'Académie (voir *infra* note 29).

11. Archives de l'Institut, cote E 344.

Lettre à en-tête du ministère des Affaires étrangères, Direction commerciale, adressée à « Mr le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres » (qui est alors le baron Silvestre de Sacy).

« *Paris, le 24 juin 1835*

Monsieur le Baron, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois, et je vais transmettre au consul du Roi à Odessa celle que vous adressez à M. Du Brux, habitant cette ville et auteur du mémoire sur la découverte d'un ancien tombeau dans les environs de Kertch, qui a été récemment communiqué à l'Académie. En informant Mr de St Saueur de l'intérêt avec lequel l'Académie a accueilli cette communication, je ne manquerai pas de lui faire part du désir que vous m'exprimez, Monsieur le Baron, de voir Mr Du Brux poursuivre, et compléter son intéressante investigation, et vous pouvez compter sur mon empressement à servir d'intermédiaire à la correspondance de Mr Du Brux avec l'Académie. Recevez, Monsieur le Baron, les assurances de ma considération très distinguée. » (signé illisible). Une mention marginale indique que la lettre a été lue à la séance de l'Académie le 26 juin 1835.

12. Archives de l'Institut, cote E 344.

La lettre est écrite sur papier à en-tête du ministère de l'Intérieur, sous lequel on a rajouté à la main : « *3^e Division, 1^{er} Bureau, Beaux-Arts et Etablissements d'utilité publique* ». Elle est adressée en bas de page « à Mr le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres » et datée du 26 octobre 1835.

« *Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de vous transmettre pour être mis sous les yeux de l'Académie, un nouveau Mémoire de Mr du Brux envoyé d'Odessa et faisant suite à Celui que je vous ai adressé le 6 avril dernier et qui concerne un tombeau antique découvert à Kerch en 1830. Mr le Ministre des Affaires Etrangères m'annonce en m'envoyant ce travail, que l'Auteur est mort à Kerch, le 13 août dernier. Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération distinguée. Le Ministre de l'Intérieur. Pour le Ministre et par autorisation, le sous-secrétaire d'Etat* » (signé illisible). Suivant l'usage, une mention marginale indique que lecture en a été faite devant l'Académie à la « *séance du 13 9bre 1834* ». Il faut, bien sûr, lire « *13 novembre 1835* ». Outre la date de la missive et le simple bon sens, la consultation du registre des comptes rendus de séance confirme que c'est bien le 13 novembre 1835 qu'ont été annoncés à la fois « *la mort de Mr du Brux décédé à Kerch le 13 août* », et l'envoi d'*« un nouveau mémoire sur un tombeau antique découvert à Kerch en 1830 »*. Il s'agit bien, en réalité, d'un second mémoire, qui ne répète pas le premier mais « fait suite » à celui qui concernait la découverte de Koul-Oba en 1830. C'est l'ambiguïté, fort peu diplomatique, de la formulation de la lettre ministérielle qui a autorisé l'erreur, à la manière du célèbre « ou/où il l'épousera ». Cette fois encore, le manuscrit est confié pour examen à Raoul-Rochette. Celui-ci a-t-il jugé que la mort de Du Brux coupait court aux contacts établis ? Nous n'avons pas trouvé trace de sa réaction à ce second envoi.

savoir ce qu'il était advenu de son premier envoi¹³. Hélas, le même courrier en informait l'Académie, Paul Du Brux était mort à Kertch le 13 août 1835.

Mort épuisé par les fatigues d'une activité archéologique solitaire, menée inlassablement sur le terrain, un quart de siècle durant, sans presque aucune aide. Son proche ami, E. Taitbout de Marigny¹⁴, dans une notice à sa mémoire¹⁵ raconte, en des termes qui seront souvent repris par la suite¹⁶, avoir vu de ses yeux « comment Du Brux, déjà accablé par les ans et mû par le seul amour de la science, partait mener ses recherches de Kertch à Opouk sur une distance de 60 verstes, avec dans la poche un unique quignon de pain ; « comment, après avoir passé deux ou trois nuits dans les endroits désolés qui étaient l'objet de ses études, il revenait chez lui exténué, après s'être nourri des seules herbes de la steppe. » Mort désespéré de n'avoir jamais vu aucun de ses travaux publié, alors même qu'ils étaient pillés sans vergogne sous ses yeux par ceux-là mêmes, I.P. Blaramberg¹⁷, I.A. Stemp-

13. Archives de l'Institut, cote 3 H 155.

« Monsieur le Président !

quoi que j'ignore encore si la description du tombeau du Roi Scythe, que j'ai eu l'honneur de vous adresser dans le mois d'octobre dernier, aie été accueillie avec l'indulgence dont j'ai besoin ; je prend néanmoins de nouveau la liberté de vous adresser un petit cahier d'observations sur quelques antiquités de ce pays, en vous priant, Monsieur le Président, de le soumettre à L'académie comme une preuve de mon zèle et de la vénération que j'ai pour ses illustres et grands travaux.

j'ai L'honneur d'être avec le plus profond Respect ;

Monsieur le Président !

Kertch le 30 juin Votre très humble et très obéissant serviteur

18 juin 1835 Paul Du Brux ch^{er} de St Louis, conseiller honoraire »

14. E. Taitbout de Marigny (1793-1852) était consul de Hollande à Odessa.

15. Voir *Zapiski Odesskogo obščestva istorii i drevnostej* (*Notes de la Société odessite d'histoire et d'antiquités*) abrégé *infra* en ZOOID, 1848, tome II, section 1, p. 229-231.

16. Notamment, et sans que la source soit indiquée, dans I. TOLSTOI, N. KONDAKOV, S. REINACH, *Antiquités de la Russie méridionale*, Paris, 1891, p. 109.

17. Originaire des Flandres, I.P. Blaramberg (Blaremburg), (1772-1831), servit dans l'armée hollandaise, puis anglaise avant de s'installer en Russie, à Odessa, en 1808. Comme Du Brux et souvent de conserve avec lui, il s'y intéressa à l'archéologie, fit des fouilles, donna nombre de notices dans les revues locales et écrivit des opuscules que ses ressources lui permirent de publier. Entre autres une *Notice sur quelques objets d'antiquités, découverts en Tauride*, Paris, 1822. Il fut le premier conservateur des musées ouverts dans les années 1820 à Odessa et à Kertch. Voir à son sujet K. ZELENETICKIJ, « Žizn' i učenaja dejatel'nost' Blaramberga » (La vie et l'activité scientifique de Blaramberg), ZOOID, tome II, section 1, 1848 ; I.V. TUNKINA, « Raskopki I.P. Blaramberga v Kerči v 1826 g. » (« Les fouilles de Blaramberg à Kertch en 1826 »), *Bosporskoe carstro kak istoriko-kul'turnyi fenomen. Materialy naučnoj konferencii, dek. 1998*, Saint-Pétersbourg, 1998, p. 96-102. Sur le contexte général des études sur l'Antiquité en Russie, voir E.D. FROLOV, *Russkaja nauka ob antičnosti*, (La science russe de l'Antiquité) Saint-Pétersbourg, 1999. Nous remercions chaleureusement le professeur G.M. Bongard-Levine, membre de l'Institut, d'avoir mis à notre disposition dès sa parution cet indispensable outil de travail.

kovski¹⁸, E.E. Köhler¹⁹ et plus encore A.B. Achik²⁰, à qui il les avait géné-

18. Colonel de l'armée russe, venu en France en 1814 avec les troupes d'occupation, I.A. Stempkovski (1789-1832) avait prolongé son séjour à Paris, préférant la fréquentation de la bibliothèque de l'Institut aux tentations de la vie parisienne, et s'y était lié d'amitié avec Raoul-Rochette, alors secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. Après avoir parfait sa connaissance de l'Antiquité et recensé à Paris les témoignages des auteurs anciens sur la région du Nord de la mer Noire, Stempkovski retourna servir à Odessa, tout en attachant la plus grande importance aux activités archéologiques. Dès 1820, il accompagna Du Brux dans ses explorations. En 1823, il exposa au général-gouverneur de la Nouvelle Russie, le comte Vorontsov (Worontzoff) son projet d'organisation systématique des recherches et de sauvegarde des antiquités, projet qu'il publia par la suite (I.A. STEMPKOVSKI, « Mysli otnositel'no izyskanija drevnostej v Novorossijskom krae » (*Réflexions concernant la recherche des antiquités dans la région de la Nouvelle Russie*), *Otečestvennye zapiski*, 1827, n° 81, p. 40-72. Il publia également en France, avec l'aide de Raoul-Rochette, une *Notice sur les médailles de Rhadaméatis, roi inconnu du Bosphore cimmérien, découvertes en Tauride, en 1820, par M. J. de Stempkovsky*, Paris, 1822. Lorsque sa mauvaise santé le contraignit à quitter l'armée, il accepta avec joie, à partir de 1828, la fonction de gouverneur de Kertch qui, tout en lui permettant de donner libre cours à sa passion archéologique, faisait de lui, en quelque sorte, le successeur des souverains de Panticapée.

19. Académicien pétersbourgeois, épigraphiste, numismate, historien d'une extrême rigueur, directeur de la première section de l'Ermitage impérial, E.E. Köhler (Heinrich de Kœhler, ou Keler) a publié un grand nombre de notes érudites concernant les antiquités de la mer Noire, notamment des *Remarques détaillées — et sévères — sur les Antiquités du Bosphore cimmérien* de Raoul-Rochette. Publié dans diverses revues, ces articles ont été rassemblés dans KÖHLER H.K.E., *Gesammelte Schriften, Hrsg. von L. Stephani, 6 Bde*, Saint-Pétersbourg, 1850-1853. Cet homme de cabinet est allé par deux fois sur le terrain et a rencontré Du Brux à Kertch en 1821.

20. Devenu en 1831, après Blaramberg, directeur du musée de Kertch (que Du Brux avait fondé en 1826 dans une des pièces de sa maison), A.B. Achik se découvrit une vocation d'archéologue après avoir assisté à la découverte de Koul-Oba, et constaté le succès, à la Cour, de la trouvaille. L'or de Koul-Oba produisit en effet sur l'empereur Nicolas I^e une forte impression, tout comme, en son temps, l'or sibérien sur Pierre le Grand. La découverte d'images aussi manifestement grecques faisaient de la Crimée un petit morceau d'Hellade sous un ciel désormais russe, confortant du même coup les ambitions impériales sur l'ensemble du monde orthodoxe et légitimant *a posteriori* la fondation, à Odessa, de la *Philiki Etairia* avec à sa tête le général de l'armée russe Alexandre Ypsilantis. Kertch, vu de la Cour, devenait une façon de Pompéi, entourée de tombeaux à la manière des nécropoles étrusques. L'empereur avait fait décerner à D.V. Kareïcha, le fonctionnaire anonyme qui avait accompagné les objets à Pétersbourg en janvier 1831, une bague en brillant orné d'un grenat, et surtout, des subsides pour les fouilles à venir. Comment Du Brux aurait-il pu ne pas en être ulcéré ? Kareïcha, se faisant passer pour l'inventeur de tous ces trésors, en avait décrit la trouvaille sans même mentionner le nom de Du Brux. Et c'est sans doute ce qui poussa ce dernier à rédiger et envoyer à l'empereur son propre rapport.

Achik et Kareïcha se mirent, à partir de 1832, à des fouilles effrénées, plus soucieuses de trouvailles à sensation que de rigueur scientifique. Ainsi négligèrent-ils les vestiges architecturaux repérés par Du Brux au profit des sépultures, plus rentables. On leur doit la découverte de célèbres tombeaux peints, sans qu'ils se préoccupent de la préservation ultérieure de leur contenu et de leurs peintures. A.B. Achik, qui, après la mort de Du Brux, prétendit toujours avoir été le premier à s'être intéressé aux tombeaux de Kertch, est l'auteur de *Bosporskoe carstvo (Le royaume du Bosphore)*, Odessa, 1848-1849, ouvrage dans lequel il donne la description de Koul-Oba sans qu'apparaîsse le nom de Du Brux. Dans sa longue recension critique de ce livre (*ZOOID*, tome II, section 1, Odessa, 1848, p. 725-738), E. Cheveley, tout en s'attribuant au passage nombre de mérites personnels dans

reusement communiqués et qui faisaient passer pour leurs ses plans et relevés. Ne se dit-il pas empoisonné par « *le dégout de voir que [son] sort fut toujours de travailler pour les autres* »²¹ ?

A cet homme qui, avec la découverte du célèbre vase de Koul-Oba, rendit un visage aux Scythes tout en prenant la pleine mesure de l'importance historique de ce qui surgissait là, à cet archéologue modeste et scrupuleux, soucieux de fouilles méthodiques, attentif aux objets de peu de prix comme à la topographie des ruines et à la structure des murs, à ce savant qui parvint à mener de front l'exploration, le relevé de plans, et la publication, au moins manuscrite, du résultat de ses recherches, au fondateur du musée de Kertch, bien avant que ne s'ouvrît au public, en 1856, le musée de l'Ermitage, il convenait que la France, et singulièrement cette Académie à laquelle il s'était adressé en une sorte d'ultime appel au secours, rendît plus complètement justice.

Elle doit le faire aujourd'hui en collaboration étroite avec les chercheurs russes. C'est en effet en Russie, et, désormais, en Ukraine, que se trouve l'essentiel des documents qui peuvent permettre de retracer complètement l'itinéraire de Paul Du Brux et de reconstituer son œuvre écrite. C'est là le préliminaire obligé à une étude sérieuse de l'histoire antique de cette Crimée qu'il a tant arpentée en des temps où, conquête récente de l'empire²², elle était encore très peu construite²³. Du reste, en dédiant, à l'automne 1999, « *au 225^e anniversaire de la naissance de Paul Du Brux* » une conférence internationale²⁴ consacrée, à Pétersbourg, au « *Phénomène du Bosphore cimmérien* », la

la compréhension des trouvailles de Koul-Oba, rend néanmoins hommage au rôle de Du Brux dans la découverte archéologique des environs de Kertch. L'ouvrage d'Achik était accompagné de plans, notamment d'un plan de la ville de Kertch (pl. I) qui, si l'on en croit Chevelev (*op. cit.* p. 738), a été emprunté à la brochure française, *Coup d'œil sur les colonies de la Russie Méridionale*, Paris, 1819, et n'a pas l'exactitude du plan de Taitbout de Marigny.

21. Second mémoire envoyé à l'Académie. Taitbout de Marigny (*op.cit.*, p. 231) notait, pour sa part, que le malheureux Du Brux avait constamment été « le prolétaire du riche ».

22. C'est, rappelons-le, le traité de Koutchouk-Kaïnardja qui, en 1774, avait donné Kertch à la Russie au terme de la première guerre russo-turque.

23. En des temps, aussi, où la guerre de 1853-1855 ne l'avait pas encore privée d'une partie de ses richesses et bouleversé sa topographie. Alma, Malakoff, Inkermann, Sébastopol ne sont-ils pas des noms infinitiment plus familiers aux oreilles françaises les plus pacifiques que Panticapée ou Nymphée ? La région a également beaucoup souffert durant la dernière guerre. Mais, dès l'époque de Du Brux et jusqu'à nos jours, ce sont les activités liées à la construction (carrières, sablières, fondations) qui ont le plus gravement porté atteinte aux vestiges antiques.

24. *Le Phénomène du Bosphore : la culture grecque à la périphérie du monde antique*, voir la publication des matériaux préliminaires : *Bosporskij fenomen : grečeskaja kul'tura na periferii antičnogo mira / materialy meždunarodnoj naučnoj konferencii*, Saint-Pétersbourg, 1999.

communauté scientifique russe a montré à la fois qu'elle en avait pris pleinement conscience et qu'il restait encore beaucoup à faire pour redresser les vieilles erreurs²⁵.

D'autant que la Russie est en train de redécouvrir celui qu'elle a si longtemps ignoré ou russifié. Des générations entières de chercheurs russes attachés à l'histoire du Bosphore cimmérien se sont appuyées sur les écrits, tardivement traduits en russe par son petit-fils, de « Pavel Alekseevič Djubrjuks »²⁶.

Pour notre part et en manière de contribution à cette entreprise à venir, nous dresserons ici l'inventaire — qu'il faut souhaiter provisoire — des documents d'archives qui, en France, concernent Paul Du Brux. Nous tenterons ainsi, faute de portrait connu à ce jour, de lui rendre d'abord une identité d'homme. Et nous rendrons hommage à sa dignité d'archéologue en publiant, enfin, le texte original de cette « copie » — qui n'en est pas exactement une — du rapport de Koul-Oba²⁷ que détiennent les archives de l'Académie. Nous donnons à ce texte, en quelque sorte, la priorité, non seulement parce qu'il s'agit là d'une découverte majeure, qui a ramené au jour des objets d'art gréco-scythe admirables et désormais célèbres²⁸, mais aussi parce que les autres documents, largement consacrés à des vestiges architecturaux et très étroitement liés à la topographie des environs de Kertch, gagneraient à être publiés conjointement avec des archéologues de terrain et dans le cadre d'une édition comparative des différentes versions et plans existants. Cela est vrai du second mémoire²⁹, mais aussi des « *Quelques remarques sur les différentes espèces*

25. J.P. Gavignet et E. Ramos ont signalé cette erreur sur la date de naissance de Du Brux aux organisateurs du colloque, mais leur missive est restée sans écho.

26. ZOOID, tome IV, section 1, Odessa, 1858, p. 3-83, et tome XV, 1889, p. 116-149.

27. C'est Frédéric Morvan-Becker qui, le premier, nous a signalé la présence dans les archives de l'Institut du rapport de Koul-Oba accompagné de plans, alors que nous étions à la recherche d'images susceptibles d'illustrer un petit ouvrage sur la redécouverte de l'or des Scythes (voir V. SCHILTZ, *Histoires de kourganes*, Paris 1992). Nous lui exprimons ici notre très vive gratitude.

28. Les pièces les plus remarquables en ont été montrées à Paris lors de l'exposition « Or des Scythes » et sont illustrées dans le catalogue (*Or des Scythes, Trésors des musées soviétiques*, Paris, 1975, n° 91 à 99).

29. Archives de l'Institut cote 3 H 155.

Ce second mémoire, ainsi que la lettre de Du Brux qui l'accompagne, sont — curieusement — classés dans un dossier intitulé « Concours des Antiquités Nationales 1835 » et qui, en effet, ne contient par ailleurs que des documents relatifs aux antiquités nationales. C'est un cahier cousu de 42 pages numérotées dont la dernière porte « Kertch le 20 janvier 1835, Paul Du Brux ch^e de St Louis ». Il est accompagné de trois planches en couleur.

Sur la page de couverture, plusieurs mentions manuscrites : « Séance du 19 9bre 1835 », « M. Raoul-Rochette est invité à faire un rapport sur ce Mémoire », « Un calque des dessins joints à ce

de tombeaux, qui se trouvent aux environs de Kertch », qui font suite au rapport de Koul-Oba.

LA VIE DE DU BRUX D'APRÈS LES ARCHIVES FRANÇAISES³⁰

C'est à Jamoigne, dans le duché de Luxembourg, alors possession autrichienne et aujourd'hui province belge, que naquit Paul Célestin Augustin Du Brux, le 31 août 1770, de Célestin Alexis³¹ Simon Guillaume, dit Dubreu ou Dubru³², officier, et de Marie Anne Grandjean³³. Du père, né en 1739 à

Mémoire a été envoyé à M. de Brux, fils de l'auteur, au mois de 9bre 1836 ». Nous en reproduisons ici intégralement la page de sommaire, en respectant l'ordre, inversé, de l'original :

Articles contenus dans ce cahier.
1^{er} découverte des vestiges de Nymphée-----page 1ere
3^{eme} découverte de vestiges près du village de Couourdak, à 13 verstes ouest de Kertche :/la dia de Pline et peut-être la tiritasse de Ptolémée--page 10
2^{eme} sur le chateau Royal du Bosphore-----page 7
4^{eme} sur les diverses especes de constructions cyclopeennes, qui se trouvent dans les environs de Kertch-----page 16
5^{me} descriptions des sarcophages, découvert en avril 1834 à la 40^e de Kertche :/Mirmicion/ -----page 19
6^{eme} nouvelles découvertes d'objets d'antiquités, faite à Kertche, Dans les mois d'octobre et novembre-----page 31
1834

je me suis servi pour mes mesures de la sagene russe, ainsi c'est avec elle que je compte ; 1 sagene fait 7 pieds anglais ; 3 archines font une sagene et 16 verchoks font une archive.

30. Jean-Pierre Gavignet et Everardo Ramos ont pris délibérément le parti de relater la vie de Paul Du Brux telle que la reflètent les archives françaises. Pour le dernier état de la question à partir des documents russes, voir E.V. VLASOVA, « Pol' Djubrjux, Raskopki kurgana Kul Oba » *Ermitazhnie čtenija pamjati V.F. Levinsona-Lessinga*, Saint-Pétersbourg, 1999 ; I.V. TUNKINA, « O sud'be rukopisnogo nasledija Pavla Djubrjuksa », et E.V. VLASOVA, « Pol' Djubrjux i arxeologičeskie issledovaniya v Kerči », *Bosporskij fenomen : grečeskaja kul'tura na periferii antičnogo mira (materialy meždunarodnoj naučnoj konferencii)*, Saint-Pétersbourg, 1999 ; V.A. XRŠANOVSKIJ, « Francuz iz Peterburga », *Zvezda*, 1999, № 12.

31. Ce prénom paternel était une aubaine, car du coup, Du Brux se trouvait doté d'un prénom et d'un patronyme parfaitement crédibles pour une oreille russe : Pavel Alexeievitch.

32. Cette graphie nous renseigne sur la prononciation du XVIII^e siècle. Ce nom a vraisemblablement pour étymologie un mot d'origine gauloise désignant un taillis impénétrable où se réfugie le gibier (cf. Dubreuil, de Broglie, et aussi imbroglio). Il se rencontre, dans les archives, aussi bien sous la forme de Dubrux ou du Brux, voire Dubruces ou du Bruz, que sous celle de Du Brux, que semble avoir préféré celui qui, s'il signe d'ordinaire Paul et, une fois au moins, Augustin, n'omet pas de décliner tous ses prénoms sur ses états de service.

33. Nous devons ces informations à l'obligeance des archives de l'Etat, à Arlon (Belgique). Les états de service successifs que Du Brux adressa au gouvernement français sous la Restauration le disent né le 30 août 1769, dans le duché d'Yvois-Carignan. Or Jamoigne n'a jamais fait partie de ce territoire, conquis par Louis XIV en 1659 et resté, depuis, à la France. D'autre part, Du Brux était d'un an plus jeune qu'il ne le déclarait. Est-ce le fait de sa propre ignorance ? Ou ne faut-il pas

Monquintin, dans le même duché de Luxembourg, nous ne savons que ce que nous en apprennent les états de service conservés dans les archives de l'Armée, au château de Vincennes³⁴. Entré comme soldat dans le corps des volontaires royaux devenu légion royale, Du Brux père fit une carrière d'officier, sous l'Ancien Régime, au service de la France. Il participa aux campagnes du Hanovre, de la Corse et des Antilles, puis fut affecté au service de terre où il s'apprétait à prendre sa retraite, en 1792, quand la guerre de la France contre l'Autriche le priva de la pension que lui versait la marine. Il reprit alors du service dans les troupes contre-révolutionnaires du prince de Condé, dont il fit les campagnes jusqu'à la dissolution de cette armée, en 1801. Sans ressources, il sollicita un emploi de l'archiduc d'Autriche, faisant valoir qu'il était né sujet autrichien³⁵. Sa pension lui fut à nouveau versée à partir de floréal an 11 (avril-mai 1803), mais diminuée. Il s'en plaignit au ministre français de la Guerre, en l'an 13³⁶, demandant une augmentation et le paiement des années d'arriérés, ou, à défaut, soit une place dans un bataillon de vétérans, soit un emploi civil. Par deux pièces du minutier central des Archives nationales³⁷, nous savons que, le 9 thermidor an X (28 juillet 1802), il avait chargé deux « procureurs », les sieurs Crespin et Létang, de percevoir à Paris pour lui les arrérages échus et à échoir de sa pension militaire. Il mourut à Jamoigne, « *en 1811 dans la plus grande misere* »³⁸.

Célestin Du Brux eut au moins quatre fils³⁹ : Paul, l'archéologue, né en 1770, qui paraît être l'aîné ; Pierre Augustin Célestin né le 26 août 1772 ;

plutôt voir dans ces deux erreurs une intention délibérée : celle d'être plus incontestablement français, et plus incontestablement digne, par son ancianeté, d'obtenir décoration et pension ? En revanche, pour les sources russes, Du Brux est né en 1773 ou 1774. S'agit-il d'une erreur ? Ou, là encore, d'une volonté délibérée : celle d'apparaître comme un archéologue en pleine force de l'âge, avec un avenir devant lui ?

34. Dossier « Du Brux ». Nous renvoyons à ces documents pour le détail des campagnes de Du Brux père.

35. Lettre du 22 février 1801, Archives du château de Chantilly, série Z, tome CVIII, lettre n° 213.

36. Lettre du 4 frimaire an 13 (25 novembre 1804), écrite de Jamoigne, « *Département des Forêts, Arrondissement de Neuf Château* », Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ». Le duché de Luxembourg, conquis par les armées révolutionnaires et annexé à la France par le traité de Campo-Formio (1797), était devenu le département des Forêts.

37. Minutes de notaire Tissandier, cote MC/ET/XXI/677 et MC/ET/XXI/679.

38. Lettre de Paul Du Brux au ministre de la Guerre, 24 mai 1817, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

39. La nature des documents dont nous disposons ne permet pas de savoir s'il y eut ou non des filles, et si les fils sont du même lit. Seules des recherches systématiques dans les archives de l'Etat, à Arlon (Belgique), pourraient permettre de connaître plus complètement l'origine et la composition de la famille Du Brux.

Etienne Toussaint, qui se disait âgé de 22 ans en 1801⁴⁰; ainsi qu'un garçon dont nous ignorons le nom, mais qu'une lettre de son père permet de faire naître aux environs de 1787⁴¹.

C'est sur Paul que les archives nous renseignent le plus abondamment, grâce, surtout, aux demandes de médaille, de grade et de pension qu'inlassablement il adressa au gouvernement français, de 1816 à 1825⁴².

En 1784, il entra comme sous-lieutenant au régiment des chasseurs des Alpes, dont les compagnies d'infanterie formèrent, à partir de 1788, le 6^e bataillon de chasseurs à pied, dits « chasseurs bretons »⁴³. Paul Du Brux y devint lieutenant en 1789 et y servit jusqu'à son émigration, en 1792. Engagé alors dans l'armée de Condé comme son père et son frère Etienne Toussaint, il en fit les campagnes de 1792 à 1797, la première dans la 19^e compagnie des gentilshommes, et les autres dans la compagnie n° 5 des chasseurs nobles. En 1797, il suivit l'armée en Russie, mais malade, sans ressources et chargé de famille⁴⁴, il resta au dépôt de Volhynie quand, en 1799, l'armée de Condé regagna l'Allemagne. En 1800, il donna sa démission⁴⁵.

Tout ce que nous savons de la vie de Paul Du Brux pendant les dix années qui suivirent se résume à ce qu'il dit dans une lettre adressée au roi Louis XVIII, en 1816, pour obtenir la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel : « *Il [lui-même] a refusé en 1805 de rentrer [en France] pour occuper un emploi que l'on lui offroit dans les Eaux et forêts, quoi qu'il fut dans la misere, et par la seule raison qu'il a toujours cru qu'un bon français ne devoit en aucune maniere servir l'usurpateur du throne de Votre Majesté* »⁴⁶.

40. Lettre du 27 février 1801, à l'archiduc d'Autriche, Archives du château de Chantilly, série Z, tome CVIII, lettre n° 246.

41. Lettre du 4 frimaire an 13 (25 novembre 1804), au ministre de la Guerre pour demander une pension ou un emploi et recommander deux de ses fils, dont l'un est alors âgé de 17 ans et demi, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

42. Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

43. A. CORVISIER, *Contrôle des troupes de l'Ancien Régime*, Paris, 1970, t. II, p. 120.

44. « (...) ayant une femme et deux enfants », précise-t-il dans un « mémoire pour demander la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel » joint à la lettre des 20 juillet-1^{er} août 1816, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

45. Son père et son frère restèrent dans l'armée de Condé jusqu'à sa dissolution, en 1801. À cette date, Etienne Toussaint sollicita de l'archiduc d'Autriche un emploi dans les armées impériales (voir note 40), « *etant sujet de sa majesté impériale et royale, ayant eû et ayant encore des parents au service autrichien, parlant assez allemand pour avoir lui même l'honneur d'y entrer (...)* ». Nous perdons ensuite sa trace.

46. Lettre et mémoire, 20 juillet-1^{er} août 1816, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ». L'usurpateur en question est, bien sûr, Napoléon. Sans doute Du Brux avait-il l'espérance, dès cette époque, que son émigration prolongée sous l'uniforme français lui serait comptée comme

En février 1810, Du Brux entra au service de l'empereur de Russie, avec le titre de conseiller honoraire⁴⁷. Il s'établit alors à Kertch, en Crimée, où il fut nommé directeur des salines impériales⁴⁸.

Il réitéra sa demande de croix et de grade en 1817 et 1820, puis, une dernière fois, en 1825⁴⁹, réclamant alors, outre cela, une pension alimentaire⁵⁰. Si la croix de Saint-Louis lui fut accordée en 1817, il attendit vainement d'être promu, en raison d'un temps de service insuffisant comme capitaine pour accéder au grade supérieur. C'est durant cette période qu'il commença de fouiller les tombes qu'il découvrait aux environs de Kertch⁵¹.

On peut supposer, de ce qu'il dit dans le rapport de 1834, qu'il fut chargé de fouilles archéologiques à partir de 1816⁵². Il en présenta le résultat au grand-duc Michel, en 1817, puis au tsar Alexandre, en 1818, lors de leur passage à Kertch. En 1818 et 1819, les visiteurs furent particulièrement nombreux⁵³,

temps de service lorsqu'il demanderait de l'avancement. Au demeurant, les sources russes ne semblent guère mieux renseignées sur la vie de Du Brux entre 1800 et 1810.

47. Par lettres patentes du 31 décembre 1817, il obtint du roi Louis XVIII l'autorisation de continuer à servir l'empereur. Cette autorisation, que Du Brux sollicita en 1816 dans une lettre déjà citée (voir la note 46), ne laisse aucun doute sur sa qualité de Français. Celle-ci est d'ailleurs confirmée par un rapport du ministre de la Guerre au roi, daté du 31 décembre 1817 (Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux »). L'a-t-il obtenue grâce à ses années de service dans l'armée ou comme ressortissant d'un territoire de l'empire d'Autriche devenu français par traité international ?

48. C'est ainsi qu'il signe la lettre de 1816 (voir la note 46). Des documents d'archives (voir TUNKINA, 1999, *op.cit.*, p. 9) attestent qu'il fut, dans ces fonctions, très efficace, accroissant considérablement la production de sel pour le plus grand bénéfice de l'Etat, sans que sa situation personnelle s'en trouve le moins du monde améliorée. Tous les témoignages, unanimes, décrivent au reste Du Brux comme le plus désintéressé des hommes.

49. Lettres et mémoires, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

50. Il évoque, dans le mémoire qui accompagne la lettre de 1825, sa famille « assez nombreuse ».

51. Tout ce que nous disons ici de la vie de Paul Du Brux en Crimée est, sauf mention contraire, inspiré des deux mémoires (1834 et 1835) que conserve l'Institut de France.

52. L'intérêt de Du Brux pour l'archéologie semble en effet s'être développé progressivement, passant de la collecte fortuite d'objets et des observations que lui permettaient des travaux de terrassement — ou les agissements de militaires, et plus encore de marins, creusant au hasard des tombes — aux fouilles individuelles (dès 1811) bientôt systématiques et autorisées, qui faisaient l'objet de notes écrites (1816-1818). Voir TUNKINA, 1999, *op.cit.*, p. 44. Qu'on songe, durant ces mêmes années, aux intérêts « archéologiques » des marins en Egée et aux circonstances de l'acquisition, en 1820, de la Vénus de Milo.

53. Pouchkine a-t-il rencontré Du Brux ? Lui a-t-on parlé de ses fouilles ? Dans une lettre à son frère du 24 septembre 1820, le poète écrit en tout cas (cité en épigraphe par V.A. XRŠANOVSKIJ, « Francuz iz Peterburga, K 225-letiju Polja Djubrjuksa, 1774-1835 ») (« Un Français de Pétersbourg, pour le 225^e anniversaire de Paul Dubrux, 1774-1835 »), *Zvezda*, 1999, N°12) : « Nous sommes arrivés par la mer à Kertch... Des rangées de pierres, un fossé presque comblé, c'est tout ce qui reste de la ville de Panticapée. Il ne fait pas de doute que bien des trésors sont enfouis sous la terre que les siècles ont accumulée ; il y a là un Français envoyé de Pétersbourg pour faire des

notait-il, déplorant qu'ils eussent emporté, par fragments, une étoffe scythe de poil de chameau dont il n'« *est rien resté* »⁵⁴. Les trouvailles étaient conservées à Kertch ou adressées aux commanditaires des fouilles : le cabinet impérial ; le grand-duc Michel ; le comte « Romianzoff » (N.P. Roumiantsev), chancelier de l'Empire ; à d'autres encore.

En 1830 eut lieu la découverte de la tombe de Koul-Oba. Dans son rapport de 1834 envoyé à Paris, Du Brux relata la découverte en détail, décrivant, mesurant, notant scrupuleusement la situation des objets et des corps, avec un souci d'exactitude remarquable pour l'époque. C'est avec le même soin qu'il levait le plan des villes antiques du Bosphore cimmérien, se « *servant de la Boussole et de la planchette pour avoir L'ouverture des angles, et d'un cordeau pour mesurer les distances* », s'astreignant à des vérifications qu'il considérait comme « *le travail le plus important* ». Il reprochait aux sieurs Kareïcha et Achik, qui fouillaient respectivement pour le cabinet impérial et le musée de Kertch, « *de ne pas décrire avec assez de soin et de détail, la manière dont les objets sont placés dans les tombeaux, le côté où sont tournées les têtes, la forme de ces tombeaux (...) toutes choses, qui peuvent faire tirer des conséquences aux savants (...)* ». La séduction de l'or et le désir de communiquer au public de belles découvertes — il le comprenait bien — ne laissent pas toujours le temps de la réflexion. Lui-même reconnaissait que, faute de s'en être assez gardé, il avait, dans le passé, rédigé des rapports de fouilles qui n'étaient que des « *registres secs* ». Or, devant l'objet de son étude, loin de se laisser transporter par la vue d'un beau monument, l'antiquaire doit s'attacher à « *secouer de [lui] jusqu'aux atomes de l'enthousiasme* », afin de se livrer rationnellement à l'analyse. Conception de l'archéologie particulièrement méritoire dans une Russie où les études antiques, étroitement dépendantes de la science allemande, étaient imprégnées des idées de Winckelmann et de Lessing⁵⁵.

C'est en toute modestie que Du Brux exposait ainsi ses principes, conscient des limites de sa science. Aux savants, il manifestait le plus profond respect. Il

recherches, mais il ne dispose ni des moyens ni des informations suffisantes, comme c'est si souvent le cas chez nous. » Il est vrai que Pouchkine est sans doute moins sensible aux ruines qu'à son destin de nouvel Ovide, exilé dans cette Crimée que le tsar appelle « ma Sibérie chaude ». Voir A.A. FORMOZOV, *Puškin i drevnosti : nabliždenija arxeologa (Pouchkine et les antiquités, observations d'un archéologue)*, Moscou, 1979.

54. Ce souci, très moderne, de conserver jusqu'aux témoignages les plus modestes de la vie des Scythes fait paraître d'autant plus surprenant ce qu'il nous dit des planches de cyprès d'un cercueil, trouvées en bon état dans une tombe, dont il fit faire deux petites tables.

55. Cette tendance est particulièrement bien illustrée par la figure d'A.N. Olenine (voir note 9), qui tenait à Pétersbourg, en ce début de siècle, un salon littéraire fort couru.

disait pittoresquement se contenter de les copier en les suivant de si loin qu'il les perdait parfois de vue. C'est pour eux qu'il travaillait, leur laissant le soin de « tirer les conséquences » de ses découvertes et de ses réflexions. Ce qui ne l'empêchait pas de les critiquer, quand il les prenait en défaut. Combien la connaissance que Du Brux avait de la région du Bosphore cimmérien, combien son expérience des ruines et des tombes nous semblent aujourd'hui supérieures aux spéculations de certains hommes de cabinet de ce début du XIX^e siècle ! N'était-il pas aussi, par son souci de l'exactitude, par son esprit d'analyse, par sa modestie devant les faits, un véritable savant, en dépit de son français parfois chancelant, de son peu de grec et de ses connaissances historiques insuffisantes ?

Pour servir ces qualités, il avait en outre un tempérament persévérant. C'est peut-être le trait le plus saillant de son caractère. « *Combien il faut de constance dans ce travail* », disait-il lui-même. Durant vingt-cinq ans, il mit à explorer les vestiges de la presqu'île de Kertch la même persévérance qu'à solliciter l'aide du gouvernement français. Et quand le mauvais temps ou les infirmités de l'âge l'amenaient à interrompre son travail, c'est « *20 ou 30 fois* » qu'il se forçait à revenir sur les lieux pour l'achever. On comprend qu'il jugeât sévèrement les fouilles bâclées des autres antiquaires de Kertch. Et si cette constance n'était que l'autre nom du zèle et du courage que lui reconnaissait le prince de Condé en 1800⁵⁶ ?

Paul du Brux mourut en 1835 à Kertch, le 13 août⁵⁷. Il avait soixante-cinq ans. Près d'un demi-siècle auparavant, en 1787, le prince Charles Joseph de Ligne avait, en compagnie de l'impératrice Catherine II, du ministre Potemkine, le « prince de Tauride », et du corps diplomatique, descendu le Dniepr et parcouru la Crimée⁵⁸. Des bords de la mer Noire, il avait écrit à la duchesse de

56. Certificat de service, 18 septembre 1800, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

57. C'est la date que donne la lettre du ministre de l'Intérieur au secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (voir note 12).

58. La préparation de ce célèbre voyage en « Nouvelle Russie » donna lieu à la publication, à Saint-Pétersbourg, du premier ouvrage en russe contenant une « Description de la Crimée avec une information historique sur ses anciens habitants, cimmériens, scythes, grecs », *Putišestvie ee imp. veličestva v poludennyyj kraj Rossii, predpriemlemoe v 1787 godu* (Voyage de Sa Majesté impériale dans la région méridionale de Russie, entrepris en 1787), Saint-Pétersbourg, 1786, p. 33-43. Il fut bientôt suivi de l'ouvrage de P.-S. PALLAS *Bemerkungen auf ihr Reise in die südlichen Stathalterschaften des russische Reichs in den Jahren 1793 und 1794*, Leipzig, 1799-1801, dont le deuxième tome est consacré à la Crimée, ainsi que du récit de *L'oyage de par toute la Crimée et la Bessarabie* (*Putišestvie po vsemu Krymu i Bessarabii v 1799 godu*) Moscou, 1800, de P.I. SUMAROKOV qui, le premier, reconnut dans le bourg de Kertch la Panticapée antique, de même que Pallas avait été le

Coigny : « Je découvre Eupatorie, fondé par Mithridate. Je ramasse ici près, dans le vieux Cherson, des débris de colonnes d'albâtre. Je rencontre des bouts d'aqueduc et des murs, qui me présentent une enceinte aussi grande à la fois que Londres et Paris. Je dis : ces deux villes passeront comme celle-là (...) »⁵⁹. Ces ruines, qui n'avaient inspiré au prince que les habituelles méditations sur la fragilité des choses de ce monde, éveillèrent chez Paul Du Brux, comme lui officier, né comme lui sujet autrichien, et comme lui entré au service de la Russie, une authentique « *passion pour l'antiquité* »⁶⁰, la passion d'un archéologue qui révéla au monde le vrai visage.

Luxembourgeois des Pays-Bas autrichiens, Du Brux, après avoir vécu en France et parcouru l'Europe, finit donc ses jours en Russie, « *comme exilé au bout de l'Europe* »⁶¹. Tout l'y retint, sa famille, sa pauvreté, sa mauvaise santé et, plus tard, son âge⁶². Ajoutons-y les Scythes, ces nomades qui firent de lui, au terme de ses « *courses vagabondes* »⁶³, un sédentaire, l'enracinant à jamais dans une archéologie dont il avait jeté les bases.

Fut-il, comme le prince de Ligne, partout un étranger⁶⁴? Ou n'eut-il pas plutôt trois patries, également aimées : le Luxembourg, qu'il aurait souhaité de revoir pour y mourir au milieu des siens⁶⁵; la France, dont il ne cessa de se dire le fils⁶⁶; et la Russie, qui donna un sens à sa vie⁶⁷?

premier, en 1794, à identifier Olbia. Sur la découverte archéologique de la Crimée jusqu'au milieu du XIX^e siècle, voir P.M. LEONT'EV, « Obzor issledovanij o klassičeskix drevnostjakh severnogo berega Černogo morja », *Propilei*, I, Moscou, 1851.

59. Prince de LIGNE, *Mémoires, lettres et pensées*, Paris, 1989, p. 509.

60. Rapport des fouilles de Koul-Oba, 1834, Archives de l'Institut, cote 3 H 107.

61. Lettre et mémoire de Paul Du Brux au roi Charles X, 1^{er}-12 octobre 1825, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

62. Mémoires, s.d. [1816 et 1825], Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

63. Lettre au roi Louis XVIII, 20 juillet-1^{er} août 1816, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

64. « *J'aime mon état d'étranger partout* », Prince de LIGNE, *Mémoires, lettres et pensées*, Paris, 1989, p. 11 (cité en épigraphe).

65. C'est du moins ainsi que nous interprétons la fin du mémoire joint à la lettre des 1^{er}-12 octobre 1825, où le Luxembourg n'est pas nommé, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux » : « (...) qui lui interdisent l'espoir si doux, pour toute âme bien née, de revoir sa patrie et de mourir au milieu des siens ».

66. Lettres et mémoires, *passim*, Archives militaires de Vincennes, dossier « Du Brux ».

67. C'est à la Russie que Paul Du Brux fait allusion quand il écrit : « (...) par ordre de M. de Stempkovski [gouverneur de Kertch] qui est toujours avide, de procurer à notre chère patrie, des découvertes qui puissent la maintenir de niveau avec les pays les plus éclarés, avec qui nous rivalisons si heureusement depuis un demi siècle ».

LE PREMIER DOSSIER DU BRUX AUX ARCHIVES DE L'INSTITUT⁶⁸

Le premier dossier Du Brux comporte trois documents. Le premier est une lettre du 6 avril 1835, émanant du ministère de l'Intérieur, 3^e division, bureau des Beaux-Arts, et adressée à « Mr le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions » (fig. 1). Elle porte en mention marginale : « *Envoi de mémoires sur des Antiquités découvertes près d'Odessa* ». En voici le texte :

Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai reçu de Mr le Ministre des Affaires Etrangères et je m'empresse de vous transmettre pour être mis sous les yeux de l'Académie, une lettre, un Mémoire et deux dessins envoyés d'Odessa par Mr Du Bruz⁶⁹ qui habite cette ville. Les pièces dont il s'agit concernent un tombeau découvert à Kertch en 1830, et qui renfermait divers objets antiques. L'Académie jugera s'il lui convient d'accuser réception de ce travail à Mr Du Bruz, et dans ce cas, la réponse serait transmise par Mr le Ministre des Affaires étrangères au Consul de France à Odessa. Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur (signé illisible)

Le second document est la lettre par laquelle Paul Du Brux accompagnait son mémoire (fig. 2). Elle est écrite sur un papier filigrané en caractères cyrilliques СБ 1832 plié en deux feuillets. En voici le texte :

Monsieur le Président !

Sachant que la savante accadémie ; à la tête de laquelle Vous ont placé vos Lumières ; s'occupe des antiquités du Bosphore Cimmerien, et que plusieurs de ses membres⁷⁰, distingués par leurs études profondes et suivies, sur ce qui a rapport à

68. L'ensemble du dossier se trouve, rappelons-le, aux Archives de l'Institut, cote 3 H 107. Il est à noter que, contrairement à ce qui a pu se dire et s'écrire, l'Académie n'a, à aucun moment, manifesté la moindre rétention à l'égard de la communication des écrits de Du Brux. Bien au contraire, sur la demande du fils de Du Brux (lettre du 22 juillet 1836, lue à la séance de l'Académie du 30 septembre 1836), des calques des plans et dessins de son père lui ont été envoyés en Russie. Il est néanmoins exact que le règlement actuel des Archives, s'il autorise la photographie, interdit la photocopie.

69. Corrigé en Du Brux.

70. Du Brux songe ici à coup sûr à Raoul-Rochette, membre de l'Académie depuis 1816, ami et interlocuteur de Stempkovski, lui-même membre-correspondant. Mais d'autres académiciens partageaient cet intérêt pour les antiquités du Bosphore cimmérien. Ainsi, lors de la séance durant laquelle l'Académie prenait connaissance du premier envoi de Du Brux, « *Mr Pardessus terminait la lecture de son mémoire sur le commerce de la Scythie occidentale avant l'Ere chrétienne* », commencée le vendredi 10 avril 1835. Par ailleurs, les mémoires mis au concours cette année-là avaient pour objet « *l'état politique des cités grecques situées sur les bords du Pont-Euxin* ».



Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 1. — Lettre du ministère de l'Intérieur du 6 avril 1835 accompagnant l'envoi du Mémoire de Du Brux. (Photo Archives de l'Institut /P. Pitrou ; reproduit avec l'aimable autorisation des Éditions Gallimard)

FIG. 2. — Début et fin de la lettre de Du Brux du 27 septembre 1835. (Photo Archives de l'Institut/ P. Pitrou ; reproduit avec l'aimable autorisation des Éditions Gallimard)

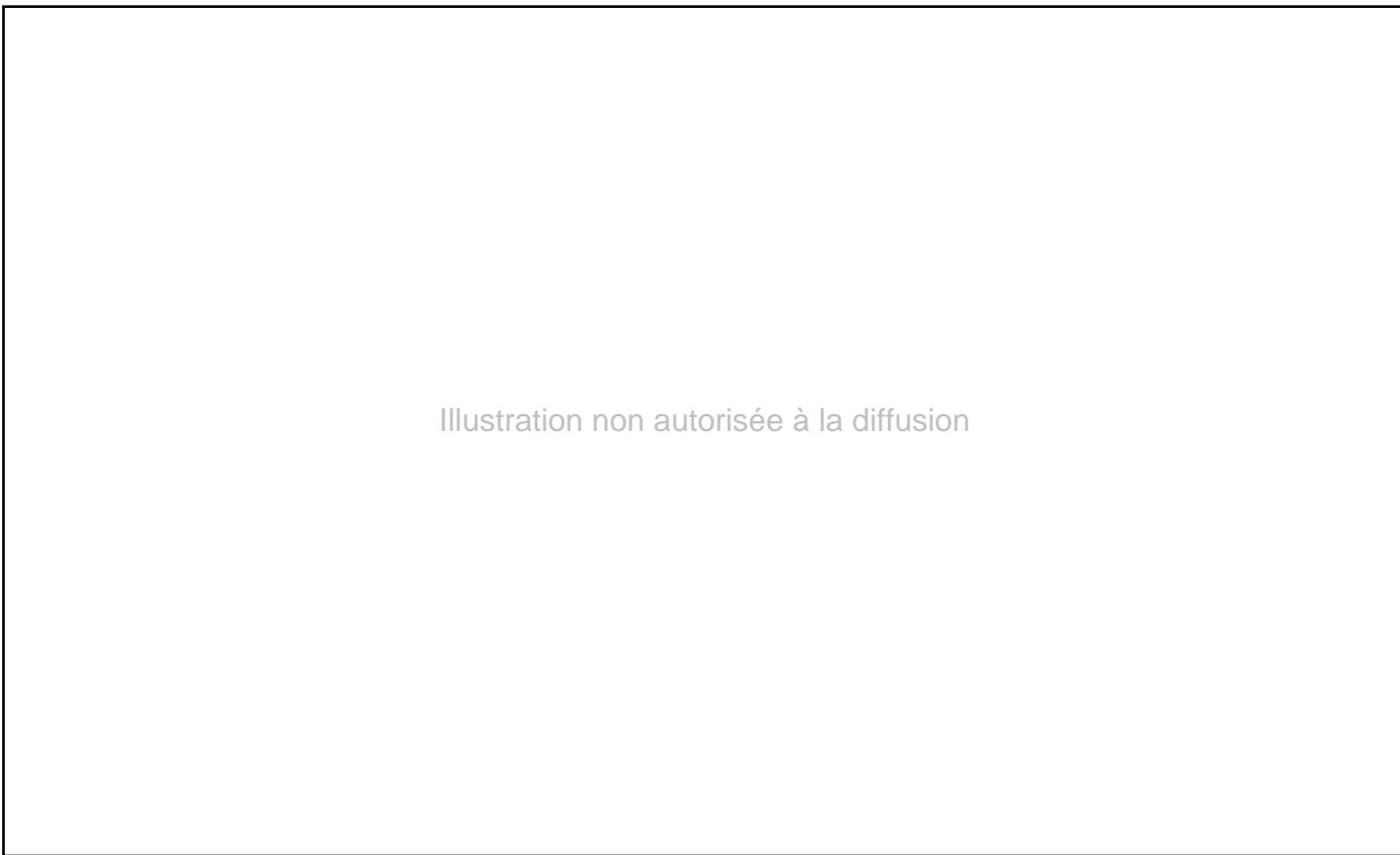


Illustration non autorisée à la diffusion

l'histoire obscure des anciens peuples, qui ont habité successivement ce pays, où je deumeure depuis 24 ans ; sachant dis-je, que ces personnes pourront trouver quelques materiaux dans la description que j'ai l'honneur de joindre ici ; je prend la liberté, Monsieur le Président, de vous prier ; en offrant à l'accadémie l'hommage de ma profonde vénération, de lui présenter de ma part ce petit manuscrit ; l'intérêt qu'il a inspiré à S:M: l'Empereur Nicolas et à S:A:I Monseigneur le grand Duc Michel qui ont eu la Bonté de me le témoigner en m'envoyant chacun une belle Bague en Brillant ; et ce même interet, qu'ont mis à le lire, quelques personnes savantes à qui je l'ai communiqué ; m'ont fait esperer que l'Académie des inscriptions et Belles-lettres voudrait bien le recevoir avec indulgence : je ne m'excuserai point sur le stile négligé et les incorrections dont il est rempli, je ne suis ni savant, ni auteur, et je prétend seulement donner aux premiers quelques notions dont ils puissent tirer parti.

j'ai envoyé l'hyver dernier, à S:A:I, Monseigneur le Grand-Duc Michel, un ouvrage assez volumineux, qui a paru mériter l'attention des personnes, à qui j'en ai communiqué quelques passages, cette ouvrage, fruit d'un travail pénible de 12 ans est intitulé « descriptions et plans des vestiges encore apparants, des villes et Bourgs qui ont existé autrefois sur le Bosphore Cimérien, depuis le phare d'Enicalé :/port-mion/: jusque et compris la montagne d'apouch sur la mer noir,:/ Cyté et Cimérium/: » je dis que ce travail à été penible, parce que le levé des plans n'a pu s'executer, vu les faibles traces qui existent en plusieurs endroits ; qu'au primtems et en automne, époques où le sol est dépouillé d'herbes, qui depuis le mois d'avril, jusqu'au mois d'octobre, couvrant la terre ; et conséquament une partie des vestiges ; ne permettent pas d'executer ce travail, et les deux saisons que j'ai désigné étant pluvieuses où froides, m'ont arrêté souvent ; vu mon age avancé et les infirmitées qui en sont la suite et me forceant ainsi à revenir sur les mêmes places, jusqu'à 20 et 30 fois.

Cette ouvrage ayant, 256 pages inquarto de descriptions, 14 plans une carte et trois planches de dessains, demande un certain tems pour en prendre une copie, cependant je m'enpresserai de là faire, ainsi que celle des plans, si vous avez la Bonté, Monsieur le Président, de me mander, que l'académie des inscriptions et Belles lettres, mettra quelque interet à le recevoir, et qu'elle voudra bien en couvrir les imperfections de son indulgence ; en attendant à ce sujet L'honneur de Votre reponce⁷¹ j'ai celui d'être avec un respect profond,

71. Il apparaît donc clairement ici que Paul Du Brux, à la date du 9 octobre 1834, non seulement n'a pas transmis à l'Académie, mais qu'il n'a pas de copie disponible de son ouvrage majeur, rédigé sur la suggestion du grand-duc Michel qu'il avait rencontré, en 1820, à Pétrograd : sa célèbre *Description et plan des vestiges apparents des villes et bourgs qui existèrent sur le Bosphore*

Monsieur le Président !

votre très humble et très œissant serviteur

*Paul Du Brux, conseiller honoraire, chevalier de
Saint Louis, et membre corespondant, d'une societé
de litterature Russe de St petersbourg⁷².*

Kertch en tauride

le (27 septembre

(9 octobre 1834⁷³

Cimmérien, que jusqu'à une date toute récente, on ne connaissait que par le biais de la traduction qui en a été faite par son petit-fils A.G. Du Brux : « Opisanie razvalin i sledov drevníx gorodov i ukreplenij, nekogda suščestvovavšix na evropejskom beregu Bosfora Kimmerijskogo, ot vxoda v proliv bliz Enikol'skogo majaka do gory Opuk vključitel'no, pri Černom more », ZOOID, 1858, t. IV, section 1, p. 3-83. Une version autographe de ce texte, sous le titre de *Descriptions des vestiges et des traces des anciennes villes et bourgs ; qui ont existé autrefois sur la rive Europeenne du Bosphore Cimerien, depuis l'entré du détroit, près du phare d'Enikalé, jusque et compris la montagne d'Apouch, sur la mer noir*, a été retrouvée par I.V. Tunkina dans les fonds de l'Académie des Sciences d'Ukraine (Institut des manuscrits de la bibliothèque Vernadsky), qui détient aujourd'hui l'essentiel des archives de la Société odessite d'histoire et d'antiquités, évacuées en Roumanie lors de la dernière guerre.

72. Soucieux d'honorabilité devant l'Académie, Du Brux se réclame ici d'un titre, qui, en 1834, n'est plus guère actuel. C'est, en effet, entre 1816 et 1825 qu'a été active, à Saint-Pétersbourg, la « Société libre des amateurs de littérature russe » dont Du Brux fut membre-correspondant. Très liée au mouvement décembriste, elle fut gravement affectée par le soulèvement du 14 décembre 1825. Ses membres, pour la plupart de très jeunes gens, manifestaient un vif intérêt pour l'Antiquité. La lecture, dès l'enfance, des auteurs anciens, notamment Plutarque et Cornelius Nepos, n'avait-elle pas inspiré aux Décembristes, plusieurs le reconnaissent lors de leur procès, le sens des valeurs républicaines et l'exemple d'une conduite héroïque ? Faisait partie de la Société le poète Nikolaï Gnéditch, qui se retira du monde pour se consacrer entièrement à une traduction de l'*Iliade*, la première à respecter en russe le rythme de l'hexamètre et que Pouchkine commenta ainsi : « le son évanoui du divin verbe grec, voilà que je l'entends. » Quant à Pouchkine lui-même, qui ne semble pas avoir été membre de la Société, il y avait ses plus proches amis (Delvig, Ryleev, Baratynski, Kuchelbecker). Et c'est avec une image empruntée à Hérodote et à Horace que, dans le poème « Arion » (1827), il peut, évoquant le miracle du poète échappant au naufrage, dire impunément sa solidarité avec les Décembristes. Plutôt que Pouchkine, c'est sans doute Piotr KöPPEN (KEPPEN), l'auteur d'*Alterthümer am Nordgestade des Pontus*, publié à Vienne en 1823 en réponse — critique — aux *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien* (Paris, 1822) de RAoul-ROCHETTE, qui, après sa fructueuse rencontre avec Du Brux, à Kertch, en 1819, le fit membre-correspondant de la Société à laquelle lui-même appartenait. Avec l'aide du généreux Du Brux, la Société constituait en son sein dès 1820 un musée d'antiquités.

Sur l'appartenance de Du Brux à la Société libre des amateurs de littérature russe, ses liens avec Köppen et la constitution du musée, voir I.V. TUNKINA, 1999, *op. cit.*, p. 12, note 10. Sur Köppen et son rôle dans l'étude des antiquités de la mer Noire, voir E.D. FROLOV, *Russkaja nauka ob antičnosti*, Saint-Pétersbourg, 1999).

73. Voir note 3.

P S je n'ai fait passer à la societe dont je suis corespondant, aucun de mes ouvrages⁷⁴, les reservant depuis longtems à l'academie d'après le conseil de feu M de Stempkovski.

LE MANUSCRIT DE KOUL-OBA

Le mémoire proprement dit⁷⁵ comporte onze feuilles dorées sur tranche d'un papier filigrané plié en deux, en vingt-deux feuillets. A gauche les lettres cyrilliques ФКНГ, à droite l'aigle à deux têtes, sous lesquels on lit, à gauche, un 18, à droite un 32, qui indiquent l'année de fabrication du papier : 1832. Les pages écrites ont été numérotées de 1 à 40. Elles sont suivies de quatre feuillets blancs. Les pages 1 à 29 sont consacrées à la fouille de Koul-Oba. Ce sont elles que nous reproduisons ici. Les pages 30 à 40 sont intitulées « *Quelques remarques, sur les différentes espèces de tombeaux, qui se trouvent aux environs de Kertch* ». S'ajoutent à l'ensemble deux feuilles de dessins au crayon qui portent — comme la lettre précédente — le filigrane СБ 1832. Le premier dessin est intitulé « *plan et rue du tertre de Couloba prise du côté du midi* » (fig. 3), le deuxième montre le plan et la coupe du caveau (fig. 4). Le troisième, qui ne nous concerne pas directement ici, illustre une « *fouille à la montagne d'Apouch* ».

Le texte a très certainement été écrit à la plume d'oie⁷⁶, avec une encre noire. Le ductus, généralement assez régulier, laisse parfois transparaître la fatigue. La ponctuation est très déconcertante, même au regard des usages, encore peu fixés, du temps. Surabondante, elle communique au texte un rythme quelque peu asthmatique⁷⁷. Les virgules, en profusion, apparaissent systématiquement devant les pronoms relatifs, comme c'est la règle en russe, mais aussi en allemand⁷⁸. Elles semblent pouvoir être indifféremment remplacées par des points-virgules. Les points, rares, semblent parfois résulter d'un simple sursaut de la plume. Il est vrai qu'ils se confondent parfois avec les innombrables petits

74. Le compte rendu d'une réunion publique de la Société libre des amateurs de littérature russe, en 1820, annonçait pourtant l'impression imminente d'un « journal curieux » de Du Brux accompagné de dessins. Mais, soit que Du Brux ait, en effet, « réservé » son manuscrit, soit que l'éditeur ait renoncé, la publication ne vit jamais le jour.

75. Cote 3 H 107, dossier Russie.

76. La plume en fer, on le sait, ne se généralise qu'après 1830.

77. Nous remercions Monsieur le Professeur Gérald Rannaud, auteur de l'édition diplomatique du manuscrit de la *Vie d'Henri Brulard*, de Stendhal, Paris, 1996-98, et familier des manuscrits de l'époque, de ses très précieuses indications.

78. Né au Luxembourg alors possession autrichienne, Du Brux parlait-il l'allemand comme son frère Etienne Toussaint (voir note 45) ?



FIG. 3. — Dessins N° 1 et 3 de Du Brux « *plan et vue du tertre de Couloba prise du côté du midi* », et « *fouilles à la montagne d'Apouch* ». (Photo Archives de l'Institut /P. Pitrou ; reproduit avec l'aimable autorisation des Éditions Gallimard)

trous dont le papier est transpercé. Ce sont là les traces du passage de la missive à la « pince à purifier », qui permettait d'étuver, ou à tout le moins d'enfumer d'essences propres à détruire les germes maléfiques, le courrier provenant d'Orient et suspect de toutes les pestes⁷⁹. Quant à l'orthographe, elle déroute moins par son incorrection que par son incohérence, et par l'impression qu'elle donne parfois de transcrire, tant bien que mal, soit un texte recopié mécaniquement (« encore » pour « en or », « pierre détaillée » pour « pierre de taille »), soit un texte reçu de façon purement orale. Du Brux se faisait-il aider en demandant à un lecteur maladroit de lui dicter son texte ? Ou des *lapsus calami* pré-freudiens comme « mer du Nord » pour « mur du Nord », ou l'« ire chrétienne » pour l'« ère chrétienne » sont-ils à mettre sur le compte de la fatigue d'un homme vieillissant, malade, et que les activités de terrain qu'il conserva jusqu'au bout privaient de ses dernières forces ? Ces textes, ne l'oubliions pas, ont été écrits quelques mois seulement avant la mort de Du Brux. Quoi qu'il en

79. Nous remercions Monsieur Moreau, conservateur de la bibliothèque du musée de la Poste à Paris, de ses aimables informations à ce sujet.

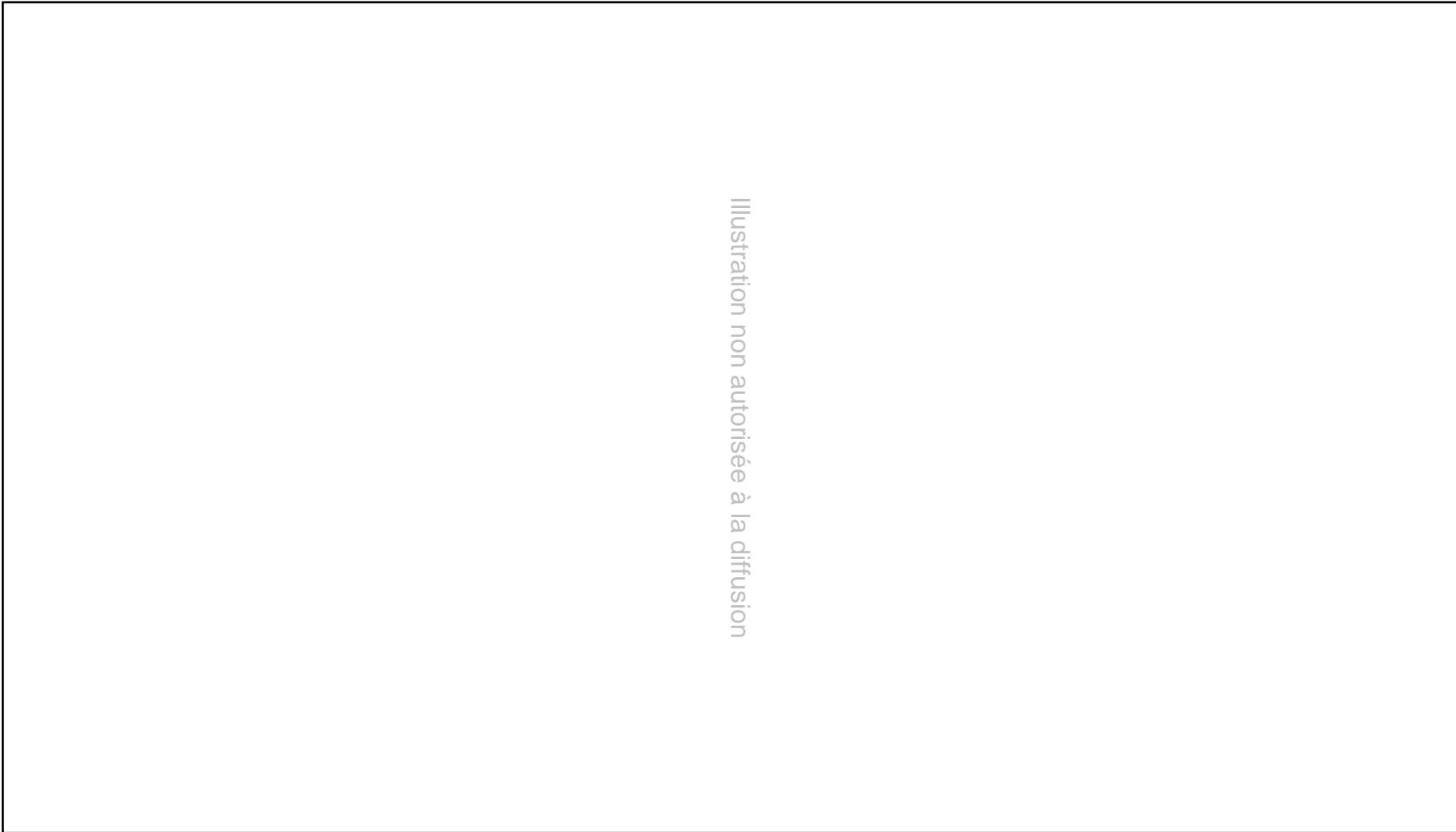


Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 4. — Dessin N° 2 de Du Brux. Plan et coupe du caveau où étaient déposés les corps (Photo Archives de l’Institut /P. Pitrou ; reproduit avec l’aimable autorisation des Éditions Gallimard)

soit, il arrive que seule la comparaison avec le manuscrit de l'Ermitage permette de comprendre à coup sûr ce qu'il a voulu dire. Non pas que ce dernier soit meilleur, tant s'en faut. Du Brux a visiblement cherché à corriger et à améliorer le texte qu'il envoyait à Paris, comme il a eu à cœur de reprendre, à l'intention de l'Académie, des mesures plus exactes.

Nous avons pris le parti de donner du manuscrit non pas une édition diplomatique *stricto sensu*, mais une transcription typographique aussi fidèle que possible, respectant les particularités d'orthographe, d'accentuation, et de ponctuation. Quant aux divergences avec le manuscrit conservé à l'Ermitage, elles sont extrêmement nombreuses. Nous les signalons lorsque le sens peut y trouver son compte. Nous n'avons pas cherché à identifier systématiquement les trouvailles décrites par Du Brux en les rapprochant des objets aujourd'hui au musée de l'Ermitage, la publication complète de Koul-Oba, à laquelle Nonna Gratch avait tant travaillé, y étant actuellement en cours. En revanche, quelques-unes des pièces majeures sont illustrées par des photos auxquelles nous renvoyons.

Rappelons enfin que le verchok équivaut à 4,4 cm, l'archine à 2,13 m. La sagène — qui équivaut à 3 archines — mesure 6,39 m, et la verste 1067 m.

Envoyé à S : Majesté L'Empereur ⁸⁰ le 5 février 1832.

Description du tombeau découvert à six verstes de Kertch le 19 septembre 1830 ⁸¹, et ouvert le 22 du même mois, par ordre et sous la direction de M^e de Stempkovsky.

80. L'empereur de Russie est alors Nicolas I^r. Du Brux lui avait envoyé son rapport le 7 janvier 1832. Il en avait donc, selon son habitude, conservé un exemplaire par devers lui. Le manuscrit transmis à la Cour fut confié pour examen à A.N. Olenine et à E.E. Köhler dont les avis — celui de Köhler surtout — furent très réservés. L'empereur n'en fit pas moins décerner à Du Brux, à titre de récompense, une bague en brillants ornée d'une améthyste, qui lui fut remise en juin 1832 par Stempkovski. Quant au manuscrit, l'original resta dans les archives de l'Ermitage tandis qu'Olenine ordonnait d'en faire une copie « fac-simile en respectant tant le contenu que l'orthographe ». Le dossier Du Brux se trouve dans les archives du musée de l'Ermitage sous la cote AGE.F.1. Op. 1-1831. D. 19. Voir TUNKINA, *op. cit.*, p. 23.

Le rapport de Du Brux sur la fouille de Koul-Oba a été partiellement repris par F. DUBOIS DE MONTPÉREUX dans son *Voyage autour du Caucase*, Paris, 1853, t. 5, p. 195-196, ainsi que dans l'introduction historique, rédigée par F.A. Gille, au grand album bilingue en deux volumes in-folio avec un atlas de planches, tiré à 200 exemplaires, (*Drevnosti Bospora kimmerijskogo / Les Antiquités du Bosphore cimmérien*, Saint-Pétersbourg, 1854, tome 1, p. X-XXXIV). Dans les deux cas, il s'agit de morceaux choisis, corrigés et passablement modifiés. En 1859, à l'occasion de la réédition des *Antiquités du Bosphore cimmérien*, Lenormant relève le rôle de Paul Du Brux dans ces découvertes et regrette qu'on ait pas publié intégralement les relevés de Du Brux (DUSSAUD, *Nouvelle Académie*, p. 266).

81. Le manuscrit conservé à l'Ermitage (désigné *infra* par ME) indique la date, erronée, de 1831. L'erreur a été reproduite par la suite dans plusieurs publications.

L'autorité supérieure avait ordonné de préparer à Kertch, 4 à 500⁸² sagènes cubiques de pierre, pour faire des maisons aux matelots hors de service, qui devaient y être envoyés de Sébastopol ; d'après les dispositions du gouverneur général, on employa à ce travail, en les payant à la journée, environ deux cents soldats du Régiment d'infanterie, en garnison à Kertch et Yénicalé ; vers le 10 ou le 12 septembre. M^{me} de Stempkovsky, gouverneur de cette ville, allant vérifier l'ouvrage, m'engagea à l'accompagner ; nous montâmes au sommet des mamelons en pierres, qui couronnait la cime de la montagne, en examinant la forme du tumulus, le plus à l'Est, nous reconnûmes qu'il renfermait un tombeau ; ayant été employé 14 ans, à faire des fouilles dans les tertres aux environs de Kertch ; j'étais assuré de ne pas me tromper, et Monsieur de Stempkovsky ordonna de mettre un plus grand nombre d'ouvriers vers le côté du Nord, où je présumais, d'après la forme du tumulus, que devait être l'entrée, ayant toujours trouvé les portes des caveaux que j'avais ouvert, vers ce point, ou à peuprès ; le 19 septembre l'on vient rendre compte à Monsieur de Stempkovsky qu'en cet endroit on avait découvert une construction en pierres de taille, et nous y étant rendus aussitôt, nous avons facilement reconnus l'entrée, ou le corridor d'un caveau, dont on voyait la porte dans le fond ; mais comme les 3 assises d'énormes pierres qui courrait cet espèce de vestibule, n'avaient d'autres soutiens, que des poutres de Bois, réduites en poussieres et que ces pierres se trouvant suspendues, n'avaient d'autre appui, que celui qu'elles se prenaient mutuellement, il fut ordonné d'après ces observations, de découvrir ce corridor, et le lundi 22 à 4 heures du soir⁸³ on put pénétrer dans le caveau, par une ouverture, faite au haut de la porte, en déplaçant quelques unes des pierres qui la fermait ; cette ouverture, avait une archine, ou environ de hauteur, sur à peu près 12 verchoks de largeur.

Avant de donner la description du caveau, celle des objets qu'il renfermait et la place que ces objets occupaient, il n'est pas sans intérêt, de donner celle de la montagne, sur laquelle ce caveau était placé ; cette montagne, que les tartares nomment, Kouloba ; tertre des cendres humaines⁸⁴ : /Курганъ праха человѣческаго⁸⁵ / est le point le plus élevé, de toutes les collines qui environnent Kertch⁸⁶ ; sa situation, est à un quart de verste au midi, et parallèlement à celle qui commenceant à Kertch, au bord de la mer ; sous le nom de montagne de Mithridate, se prolonge de l'est à l'ouest environ 6^{1/2} verstes, jusque près du village tartare de Biély, et sur le sommet

82. ME : « 3 à 400 »

83. ME : « à quatre heures »

84. ME : « tertre des cendres »

85. La graphie dénote une certaine familiarité de Du Brux avec l'écriture cyrillique. Elle n'en est pas moins orthographiquement incorrecte.

86. ME : absence de « est le point le plus élevé, de toutes les collines qui environnent Kertch »

de laquelle se trouve, ce que l'on nomme le fauteuil de Mithridate ; à quatre verstes plus à l'ouest, le mont d'or et sur toute la crête, une grande quantité de tumulus mortuaires, qui pour la plupart ont été fouillés⁸⁷ ; le Kouloba est une colline assez rapide surtout du côté du midi, qui à la longeur de l'est à l'ouest 80⁸⁸ sagènes, sur une largeur inégale de 18 à 20 : on a augmenté son élévation⁸⁹ ; en y transportant et en la couvrant entièrement de pierres de différentes grandeurs ; l'épaisseur de cette couche de pierres rapportées, est encore inconnue, mais elle n'a pas moins d'un archine⁹⁰, et il y en a là des milliers de sagènes cubiques ; à la pointe de l'est, il y avait deux tertres ou monticules, aussi en pierres sans apparence d'aucune végétation par dessus ; ils étaient recouvert entierement de petites pierres, noircies par le tems de la grosseur d'une noix, plus ou moins, ce qui donnait à ces deux mamelons, plutôt l'airs d'excroissances volcaniques, que de tumulus mortuaires et ce n'est qu'après dix jours de travail⁹¹ et après avoir ôté 30 à 40 sagènes de pierres de cet endroit, que des indices que l'habitude seule de ce travail, peuvent faire reconnaître ; on put donner le soupçon de l'existance d'un tombeau en cet endroit ; ces deux tertres, placés sur la même ligne, se touchaient par la Base ; dont le diamètre est d'environ 20 sagènes⁹², leur élévation au dessus de la montagne étaient de 2 sagènes ; c'est sous celui de l'est, que l'on a découvert le caveau, dont le centre se trouvait absolument au milieu du mamelon⁹³ ; sur la pointe de l'ouest, plusieurs fondements d'enceintes circulaires, que sont encore intactes, prouvent qu'il y a eu sur ce point d'autres tertres, semblables à ceux de la pointe de l'Est⁹⁴ ; mais qui ont été enlevés depuis long-tems, apparemment pour construire les maisons du village de Byély⁹⁵, qui se trouve près de là ; en frappant fortement avec le pied-de-porc⁹⁶ ou Ringard de fer, dans deux endroits de la montagne, et le son que rendaient les coups annonçant un vide, j'ai fait ouvrir et en effet on a trouvé⁹⁷, deux tombeaux en pierres de tailles,

87. ME : « le fauteuil de Mithridate, le mont d'or et une grand quantité de tumulus mortuaires, et qui se prolonge de l'est à l'ouest, environ 6 1/2 verstes, jusque près du village tartare de Biély »

88. ME : « 84 sagènes »

89. ME : « dans les temps les plus reculés »

90. ME : absence de « mais elle n'a pas moins d'une archine »

91. ME : « ce n'est qu'au bout de dix jours »

92. ME : « 25 sagènes »

93. ME : « au milieu du tumulus »

94. ME : « à ceux de l'est »

95. ME : « Biély », absence de « qui se trouve près de là »

96. Aucun instrument de ce nom n'apparaît dans les dictionnaires que nous avons consultés. En revanche Furetière (1704) et Richelet (1706) mentionnent, parmi les nombreux outils à pied fourché, le pied-de-cochon. L'analogie avec le ringard dit en tout cas clairement qu'il s'agit d'un outil métallique coudé d'assez grandes dimensions.

97. ME : « on a trouvé, à une archine de profondeur »

de deux archines et demie de long ; sur une archive de large, renfermant chacun les ossements de plusieurs cadavres, il n'y avait là ; outre les ossements, que des débris de pots⁹⁸, d'argile grossier, et de forme ordinaire, tout ce que j'ai décrits, est marqué sur le plan du Kouloba N° I^{er}.

Le caveau était presque un carré parfait⁹⁹, qui interieurement avait de longueur de l'Est à l'Ouest 6 archines 8 verchoks ; sa largeur du nord au midi était de 6 archines et sa hauteur, depuis le pavé jusqu'au haut de la voute de 7 1/2 archines. Les murailles étaient d'abord élévées perpendiculairement par cinq assises de pierre, qui donnait une hauteur de 3 archines 8 verchoks, le premier rang, au dessus de ces 5 assises, avançait en-dedans tout autour de 3 verchoks, et 7¹⁰⁰ autres rangs avancent chacun de 4 à 5 verchoks ; l'ouverture du haut était reduite à un carré d'environ un archive fermée par une seule pierre, ainsi le nombre des assises, compris cette dernière était de 14¹⁰¹, à environ une sagène deux archines de hauteur, au dessus du pavé, il y avait eu un plancher mais qui était tombé, lorsque les poutres, sur lesquelles il était posé, se sont pourries ; cela se comprendra mieux en regardant le plan cy joint N 2 figure 1^{ère} et les deux coupes figures 3¹⁰² ; ce qui m'a fait dire à M^{ieur} de Stempkovsky, qui était resté en haut, lorsque j'y suis descendu avec un soldat¹⁰³, que le caveau avait été fouillé, parceque les débris des poutres et des planches et le mauvais état des murs lui donnait l'apparence d'une ruine.

La porte¹⁰⁴ qui avait deux archines 4 verchoks de large, sur 4 archines de hauteur n'était pas au milieu du caveau, mais elle était faite de manière que du chambranle en pierre au coin de droite, il n'y avait qu'une archive, tandis que du coin gauche au chambranle de ce côté il y avait 3 archines 4 verchoks ; cette porte était fermée par le bas, jusqu'à moitié, par de grosses pierres de tailles¹⁰⁵ et par le haut avec d'autres, non taillées et de moyenne grandeur¹⁰⁶ ; le dessus n'était pas vouté, mais formé par deux enormes pierres taillées, qui avait été soutenues par des grosses

98. ME : « les ossements de plusieurs cadavres, et une assez grande quantité de débris de pots »

99. ME : « Le caveau qui était sous le tertre de l'est avait presque la forme d'un carré parfait »

100. ME : raturé et peu lisible, apparemment « 6 »

101. ME : « 13 »

102. ME : « en regardant le plan N₂ et la coupe N₃ ; où j'ai marqué la place de ces poutres, ainsi que celle de cinq grands clouds, qui se trouvait enfoncé dans la muraille du midi à 3 archines 4 verchoks du pavé, les débris de planches et de poutres, ceux de la quatafalque, sur lequel avait du reposer le corps de la femme, le mauvais état de murailles, déjà écroulées dans plusieurs endroits et menaçant dans d'autres tout cela donnait à ce caveau l'apparence d'une ruine et m'a fait dire d'abord »

103. ME : « avec un ouvrier »

104. ME : « La porte se trouvait, comme je l'ai dit, du côté du nord, sa largeur était de »

105. ME : « d'abord écrit « détaillées », puis raturé et corrigé en « de tailles »

106. ME : « de grandeur moyenne, mais placées sans chaux ni ciment »

poutres ; lesquelles étant réduites en poussière, le dessus n'était supporté, que par les pierres qui la fermaient¹⁰⁷ ; j'ai déjà parlé du vestibule qui se trouvait en avant de la porte et qui avait une sagène carré¹⁰⁸. On a fait descendre un autre ouvrier dans le caveau et après l'avoir déblayé de la plus grande partie des poutres et des planches, qui s'y trouvaient M^{me} de Stempkovsky y est descendu ; nous avons alors commencé l'exploration, et je vais décrire la manière dont les objets se trouvaient placés.

Près de la porte à droite¹⁰⁹, touchant au mer¹¹⁰ du nord ; il y avait à demie enterré, un vase oblong en bronze, rempli d'eau et d'ossements de moutons, sa hauteur, compris le pied, est de 13 verchoks ; sa longueur de 15 1/2 et sa largeur de 11 verchoks ; sur les bords de ce vase il y a deux ances pour pouvoir le transporter, en avant vers le midi¹¹¹ il y avait un bassin en argent, ou en bronze doré¹¹² de 10 1/2 verchoks de diamètre, établit sur un pied rond¹¹³, d'un demi verchok de haut, sur 5 de diamètre le fond du bassin était entièrement occédé, et il contenait, 1^{er} un pot en argent unis et assez bien conservé, 2nd une tasse ou coupe du même métal, et 3rd deux espèces de cornets ; dans les quels les anciens buvaient, aussi en argent ; au bout d'un de ces cornets il y a une tête de Belier d'un très beau travail ; un peu plus loin, il y avait un autre bassin, du même métal que le premier, avec des ances d'une jolie forme, son diamètre est de 11 1/2 verchoks ; le pied sur lequel il était posé est d'une forme particulière ; ayant trois roulettes fixées, sur lesquelles il s'appui ; contenant aussi 4 pièces, savoir : un pot en argent, avec des bas-reliefs autour ; ces bas reliefs qui sont dorés, représentent des oiseaux aquatiques, tels que l'on les trouvent encore aujourd'hui dans le détroit, comme, cygnes, pelicans et cormorans¹¹⁴ ; qui prennent des poissons (fig. 5) ; une autre pot, d'ont les bas-reliefs qui l'ornent autour représentent un lion terassant un sanglier (fig. 6) ; un griffon étranglant un cerf et d'autres semblables ; un troisième pot, avait dessus, des figures de guerriers, mais n'ayant pas été lavé, je n'ai pu distinguer ce que ces figures représentaient ; enfin la 4^{me} pièce, en argent, comme les trois premières ; était une coupe avec de jolies ances et un couvercle, sur le quel il y a des fleurs gravées ; sur le bord intérieure de la coupe, il y a en grec ΕΡΜΕΩ, cette coupe servait apparemment à faire des libations à

107. ME : « ce qui rendait l'entre et la sortie du caveau difficile et dangereuse ; »

108. ME : « sur 4 archine de hauteur ». A partir de ce point, l'ordre de la description n'est pas celui du manuscrit de l'Ermitage, qui mentionne d'abord les quatre amphores thasiennes, puis le « vase oblong » aux ossements de mouton, les deux « bassins » contenant chacun quatre objets, enfin les « fers de piques », sans que cela change rien au sens.

109. ME : « plus près de la porte et »

110. ME : « au mur »

111. ME : « en avant de celui cy »

112. ME : « en argent doré »

113. ME : « sur un pied de bronze rond »

114. ME : absence de « comme, cygnes, pelicans et cormorans »



Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 5. — Vase aux animaux aquatiques.
Argent partiellement doré. H. 12,5 cm.
Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de
l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)



Illustration non autorisée à la diffusion

Mercure, conducteur des âmes ; au de là de ces bassins, appuyés au murs de l'Ouest ; il y avait placés de bout, à demi enterrés, quatre vases en argiles, de la forme des amphores, mais d'une petite proportion ils étaient remplis de terre¹¹⁵ :/ sur l'ance de l'un de ces vases on lit : ΘΑΣΙ, et au dessus¹¹⁶ : ΑΡΕΥΩΝ ;¹¹⁷ au milieu on voit un poisson figuré / : M^rur de Stempkovsky, croit que ce dernier vase ; devait contenir du vin de thase ; au dessus des bassins, vers le midi et à 12 verchoks de la muraille de l'Ouest¹¹⁸, il y avait déposé, les fers de deux piques, ou lances ; de 9 verchoks de longueur, non compris, la partie du fer, dans la quelle entrat le bois, ou manche, le fer de ces piques a la forme de poignards évidés ; avec une arrête au milieu.

Le caveau était entierement pavé avec de grosses pierres de 6 à 8 verchoks d'épaisseur et assez mal jointe ; dans le fond du côté du midi à droite¹¹⁹, une archine carré de ce paré était plus bas que le reste, de plus d'une demie archine, dans cet enfouissement était déposé les ossements d'un cheval ; deux especes de Bottes ou jambars en argent ou en bronze doré et un casque de l'espèce de ceux qui portait le nom de pot¹²⁰ ; étaient aussi dans le même trou ; près de là ; à gauche, le long de la muraille du midi, était placé les ossements d'un grand cadavre ; qui se trouvant près de ceux du cheval, peut faire croire que ce sont ceux de l'écuier du Roi ; il y avait autour de lui, un assez grand nombre de figures et d'ornement en feuilles d'or et d'electrum¹²¹ de l'épaisseur d'un quart de ligne, en face de la porte, etaient les ossements d'une femme de petite taille ; la tête vers le midi et les pieds vers le nord ; c'est-à-dire vers l'entré, sur les restes du crane¹²², il y avait un diadème, large d'un verchok, dont un côté¹²³, est orné tout autour ; avec de petites corettes qui sont émaillées ; il y a en relief sur ce bandeau 4 figures de femmes assises et entre elles des figures de griffons ; ce bandeau¹²⁴ est en electrum ; vers la place du col¹²⁵, il y avait

115. ME : « aparently par la chute d'une partie de la muraille en cette endroit »

116. ME : « ΘΑΣΙ...et dessous ce mot, ΑΡΕΥΩΝ ; »

117. Là où Du Brux, dans le manuscrit de Paris comme dans celui de l'Ermitage, écrit clairement ΑΡΕΥΩΝ. Raoul-Rochette suppose une lecture erronée et corrige en ΑΡΕΘΩΝ, qu'il comprend comme étant le nom « du potier ou du fabricant ».

118. ME : « au delà du dernier bassin, a 12 verchoks de la muraille de l'ouest »

119. ME : « au coin à droite »

120. ME : « deux especes de bottes en bronze ou argent dorée sans pieds mais avec les genouillieres et d'un tel travail, que les muscles des jambes y ont leurs emprintes. il y avait aussi déposé en cet endroit un espece de casque, connu sous le nom de pot du même metal que les jambards. »

121. ME : absence de « d'electrum »

122. ME : « vers la tête, dont les os etaient reduits en poussière »

123. ME : « dont un des bords est orné tout autour de petites rosettes »

124. ME : « ce diadème »

125. ME : « un peu plus bas vers la place du col »

un collier, tressé très artistement, en filagrame¹²⁶, d'or le plus fin ; il est orné de petits vases oblongs du même métal, qui y sont suspendus avec de petites chainettes aussi en filagrame ; il y avait encore en cet endroit du col un grand cercle d'or fin, que les personnes Royals portaient au col ; en le passant par dessus la tête, cette anaux qui est ouvert, est orné aux deux bouts, de deux lions couchés¹²⁷ ; vers le milieu du corps, il y avait cinq médaillons, aussi d'or fin¹²⁸ ; à ces médaillons ; qui sont de différentes grandeurs, sont aussi suspendus des petits vases comme au collier, excepté qu'ils sont plus longs, sur les deux plus grands médaillons, il y a des têtes de Minèvre (fig. 7), avec ses attributs, d'un travail parfait, au milieu des deux plus petits, il y a des bouquets de fleurs, or et émaillé, si délicats, qu'en soufflant dessus on fait remuer les feuilles¹²⁹ ; vers cette endroit et assez près du grand bassin, il y avait¹³⁰ un vase en électrum, de forme ronde, ayant trois verchoks et 1/3 de hauteur, trois verchoks de diamètre au centre et deux à l'entré ; sur ce vase ou pot, sont représentés (fig. 8 et 8 bis) en bas reliefs, trois groupes et une figure Scythe¹³¹, le 1^{er} groupe est un homme assis¹³², le bandeau royal sur la tête¹³³, une pique à la main et son bouclier près de lui¹³⁴, il paraît écouter ce que lui dit un autre Scythe, assis en face de lui et armé de même ; ces deux personnages et les suivants ont les cheveux longs et épars sur les épaules : le second groupe représentant deux hommes à genoux près et en face l'un de l'autre ; un la bouche ouverte, et l'autre qui semble lui arracher une dent¹³⁵, le 3^e groupe, est un homme assis à terre, à qui un autre à genoux, lie la jambe avec des bandelettes¹³⁶ ; enfin la dernière figure est¹³⁷ un Scythe assis, tendant un arc ; près de ce vase¹³⁸, mais des deux côtés de la place occupée par le cadavre, était deux brasselets d'or, avec des reliefs sur deux rangs, représentant un Cerf terassé par un Lion, tandis qu'un Griffon l'attaque par derrière, ce même groupe d'animaux est répété trois fois sur chaque rang, c'est-à-dire six fois sur chaque brasselet, mais ils sont

126. Les deux manuscrits notent partout systématiquement « filagrame » pour « filigrane »

127. ME : « par des lions figurés »

128. « d'or fin » a été ajouté et corrige « de bronze », raturé.

129. ME : « il y avait deux médaillons, représentant des têtes de minerves d'un très beau travail, et trois autres plus petits, ornés de fleurs ; à ces médaillons, étaient aussi suspendus, comme au collier, des vases oblongs, mais d'une plus grande dimension que les premiers »

130. ME : « à peu près au même endroit il y avait, presque enterré, un vase »

131. ME : « quatre groupes de figures scythes »

132. ME : « assis à terre »

133. ME : « sur le front »

134. ME : absence de « et son bouclier près de lui »

135. ME : « l'un a la bouche ouverte la tête un peu renversé et l'autre a l'air de lui ôter une dent »

136. ME : « la figure du premier exprime assez bien la douleur qu'il ressent. »

137. ME : « enfin le dernier relief représente »

138. ME : « un peu au dessus du vase »



FIG. 7. — Pendentif de tempe orné d'une tête d'Athéna Parthénos. Or. L. 18 cm. Diam. du disque 7 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 8. — Vase à panse sphérique. Or. H. 13 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage.
(Photo Ermitage / Terebenine)



Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 8 bis. — Détails.

frappé de manière que les pieds des animeaux, sont vers le milieu et le dessus vers les bords¹³⁹, la largeur de ces brasselets est d'environ deux verchoks ; on a trouvé aussi dans la terre en cette endroit, deux demie cercles en éléctrum, l'ouverture de ces demie cercles, est d'environ 3 verchoks, ils sont unis, étroit, et après eux, sont suspendus des petits vases encore attachés avec des chainettes en filagrame, comme au colier et aux médaillons ; ceci parait avoir été destiné à orner les épaules : là aussi nous avons encore, trouvé quelques petits flacons en or fin ; les bouchons du même métail, le travail parfait, long d'un verchok, le corps de la femme, celui qui était en travers au dessus de sa tête, et toutes les choses décrites ci dessus ; étaient posées sur le pavé et recouvertes de terre noir et fine¹⁴⁰ ; au dessus de la tête de la femme¹⁴¹, étaient six couteaux à manche d'ivoire ; dont les lames ressemblaient pour la forme¹⁴² à un instrument de chirurgie, un septième couteau, qui était au même endroit, avait le manche revetu en or avec des reliefs qui representent des griffons.

Le corps de la femme, a du être couvert par un catafalque, qui a été entièrement brisé lors de la chute du plancher, qu'il y avait au dessus¹⁴³, ce catafalque, était formé de 4 pieds ronds, tournés long d'environ un archine ; les planches des côtés, ont plus d'une sagène¹⁴⁴ de longueur, celle des pieds et de la tête ont une archine un quart, elles étaient ornées de peinture d'un bon dessein, mais tellement effacées, que l'on a peine à retrouver¹⁴⁵ le contour des figures ; sur une de celles des côtés ; il y a au bout de gauche, un quadrigé¹⁴⁶ attelé de chevaux blancs ; monté et conduit par une victoire ; en avant de ce quadrigé un groupe de 3 figures ; la première est celle d'un homme, qui tire à lui avec les deux mains, une femme qu'il tient par le bras droit ; derrière celle-ci est une autre femme, qui étend le bras gauche vers la première et semble marcher pour la joindre¹⁴⁷ ; plus loin ; en allant toujours de gauche à

139. ME : « sont renverses l'un sur l'autre, de telle sorte, que soit que l'on regarde le brasselet d'un côté ou de l'autre un rang des figures est toujours dans la position naturelle. »

140. ME : « de deux ou trois verchoks de terre noir, très fine »

141. ME : « entre la tête de la femme, et les ossements de l'homme qui était le long de la muraille du midi »

142. ME : « par leur forme recourbées du côté du tranchant »

143. ME : « lors de la chute du plancher du haut ; »

144. ME : « plus de 3 archines » (ce qui revient au même, puisque une sagène équivaut à trois archines)

145. ME : « on a peine à retrouver, sur quelques unes, le contour »

146. ME : « un quadrigé monté et conduit par une victoire »

147. Raoul-Rochette (« Notice sur un tombeau... », p. 338, note 2) avance prudemment qu'il pourrait s'agir de « la scène où Pluton, ravisseur de Proserpine, se dispose à l'enlever du milieu de ses compagnes sur un char que lui amène la Victoire ». On sait que le rapt de Perséphone par Pluton figure sur la lunette du mur du fond d'une tombe peinte, à vrai dire beaucoup plus récente que le tumulus de Koul-Oba, découverte à Kertch en 1895 et publiée par M.I. Rostovcev (Rostovtzeff),

droite ; est un autre groupe ; un homme faisant un saut, étend la main gauche pour saisir une outarde, qui est posé et très près¹⁴⁸ de lui, en face de cet homme ; une figure de femme, faisant un très grand pas, étend la main droite, pour s'emparer, à ce qu'il parait, de cette même outarde, derrière cette femme ; un Cygne commence à s'élèver, les aîles se déplacent ; le cou allongé à demi¹⁴⁹, il semble vouloir se dérober à une autre femme, qui avec la main droite, est prête à le saisir ; plus loin il y a un arbre, ensuite un homme et une femme, qui étendent chacun une main, ayant l'air de vouloir se joindre ; derrière la femme un homme¹⁵⁰ qui paraît marcher vers elle ; enfin au bout de droite¹⁵¹ un autre quadrigé, avec des chevaux qui courent à l'opposé du premier ; c'est-à-dire de droite à gauche les couleurs employées sont : le blanc, le noir, le rouge, le bleu de ciel, le vert et le jaune¹⁵², mais ces couleurs sont tellement effacées, que c'est avec peine, que je suis parvenu à en faire le tracé, encore est il incertaine et non achevée¹⁵³.

Tout ce que j'ai décris jusqu'ici, occupait le tiers du caveau, les deux autres tiers étaient remplis par une grande caisse, posée sur le pavé¹⁵⁴, elle était carrée et avait 4 archines en tout sens, sur six à 7 verchoks de hauteur¹⁵⁵ ; elle était formé par 4 grosses poutres, deux à la tête et deux aux pieds¹⁵⁶ ; dans ces poutres étaient engrainées¹⁵⁷, dessus et dessous et par trois des côtés ; des planches d'un verchok d'épaisseur, la rognure, qui les liayent avait deux verchoks de profondeur, le côté occupé par la femme, était ouvert, après avoir fait couper à la hache les rengnures et ôté les planches du dessus¹⁵⁸ ; les restes du cadavre du roi se sont trouvés à découvert, il était étendu, la tête au midi et les pieds au nord, les deux bras étaient

Antičnaja dekorativnaja živopis' na juge Rossii (La peinture décorative antique dans le sud de la Russie), Saint-Pétersbourg, 1913-1914, pl. LVIII.

148. ME : « assez près »

149. ME : « les ailes à demie déployés le cou allongé »

150. ME : « un autre homme »

151. ME : absence de « au bout de droite »

152. ME : « les couleurs employées dans ces dessins ; sont le rouge, le bleu de ciel, le vert et le jaune »

153. ME : « encore est-il incertaine parce que le bord supérieure de la planche a été rongé par je ne sais quel animal dans ce séjour des morts j'ai aussi voulu ôter la poussière avec un plumasseau, mais j'y ai bientôt renoncé le moindre frottement enlevant les couleurs ; sur une des planches courtes il ya deux tigres courant. j'ai déposé ces planches et celles à qui il restent encore quelques ombres de trait, au musée dont depuis 3 ans je suis le conservateur ad honores. »

154. ME : « les deux autres tiers étaient presque remplis par une grande caisse faite en bois de cyprès ou de genévrier, le fond de cette caisse était posé sur le pavé sans aucun pied »

155. ME : « sur six verchoks de hauteur »

156. ME : « deux aux pieds et deux à la tête, qui était comme celle de la femme du côté du midi »

157. ME : « enregnées »

158. ME : « après avoir ôté les planches des regnures »

aussi étendu sur les côtes¹⁵⁹ ; sur son crane ; dont il ne restait que des fragmes – était placé le diadème, qui était composé de deux pièces, celle du bas semblable à celui de la femme, excepté qu’au lieu de rosettes il y a du côté du bas, des reliefs en bosses de cette sorte¹⁶⁰  ; le reste est aussi couvert de Bas-reliefs, de fleurs et de dessins ; la partie du haut large de deux verchoks, était en entonnoire de manière que le bonnet, sur le quel était attaché ces deux pièces, ressemblait par la forme à un bonnet persan, le diamètre de la pièce d’Electrum du haut n’a pas dans la partie supérieure plus d’un verchok et demie d’ouverture¹⁶¹. A peine restait-il quelques vestiges de l’étoffe du Bonnet, qui avait du être ; à en juger par son épaisseur un feutre ; à peine aussi restait-il quelques vestiges des habits ; au col était passé un grand anneau ouvert, aux deux bouts ; il y a deux Scythes à cheval, fournissant une course, un verchok et demie de ces bouts sont émaillés en vert, bleu et rouge ; le reste de l’anneau est tordu en corde à puit, ayant la même épaisseur que celui de la femme ; c'est-à-dire à peuprès d'un tiers de verchok¹⁶², cette pièce est d'un travail parfait et les Brides, qui sont de l'épaisseur d'un fil ordinaire, sont intactes (fig. 9) ; les deux bras du Roi étaient étendus sur les côtes ; à celui de droite, au dessus du coude il y avait un cercle en or, large d'un pouce portant des Bas-reliefs ; au dessous des coudes ; à chaque bras ; il y avait deux cercles unis en Electrum ; large d'environ un verchok chacun ; à la place des poignets il y avait des brasselets, non fermés ; aux bouts, des figures de Sphinx dont les griffes tiennent un gros fil d'or, qui servait à les serrer, lorsqu'ils étaient passés dans les poignets (fig. 10) ; ces deux pièces sont en or¹⁶³ fin, d'un très beau travail ; ils sont fait de deux pièces, l'une unie et ronde et l'autre en corde à puit ; toute deux tordues ensemble, leur grosseur est celle d'un petit doigt ordinaire ; à gauche du roi, vers le côté de la femme, mais dans l'intérieur de la caisse ; il y avait une petite planche, large de deux verchoks qui avait la longueur de la caisse ; au dela de cette espèce de Barrière ; mais toujours dans l'intérieur ; il y avait déposé¹⁶⁴ ; 1^{er} la Glaive du

159. ME : « il était étandu, les bras sur les côtes la tête comme je l’ai dit au midi et les pieds vers le côté de la porte »

160. ME : « il y a sur la partie inférieure, frappé en bosse un petit dessein comme cecy ». Les deux manuscrits reproduisent une série d’oves, au nombre de trois dans le manuscrit de l’Ermitage, de quatre dans le manuscrit de l’Institut.

161. « ouverture » remplace « diamètre », barré.

162. ME : « il a le même diamètre que celui de la femme, c'est à dire a peuprès cinq verchoks, ces anneaux sont massives et leur épaisseur est à peuprès d'un tiers de verchok »

163. « en or » a d’abord été écrit « encore », puis raturé.

164. ME : « à gauche du Roi, c'est-à-dire vers le côté où la caisse était ouverte, mais dans cette caise et presque au milieu, il y avait une petite planche qui, posée sur le fond était de toute la longeur et affermie à la tête et au pied, au delà de cette planche ; qui n'avait que trois verchoks de large ; vers le côté de la femme, mais toujours dans la caisse » ; on avait déposé... »



FIG. 9. — Ensemble et détail d'un torque. Or et émail. Diam. 24-25,8 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)



FIG. 10. — Ensemble et détail d'un bracelet. Or. Diam. 10,3 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C.
Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

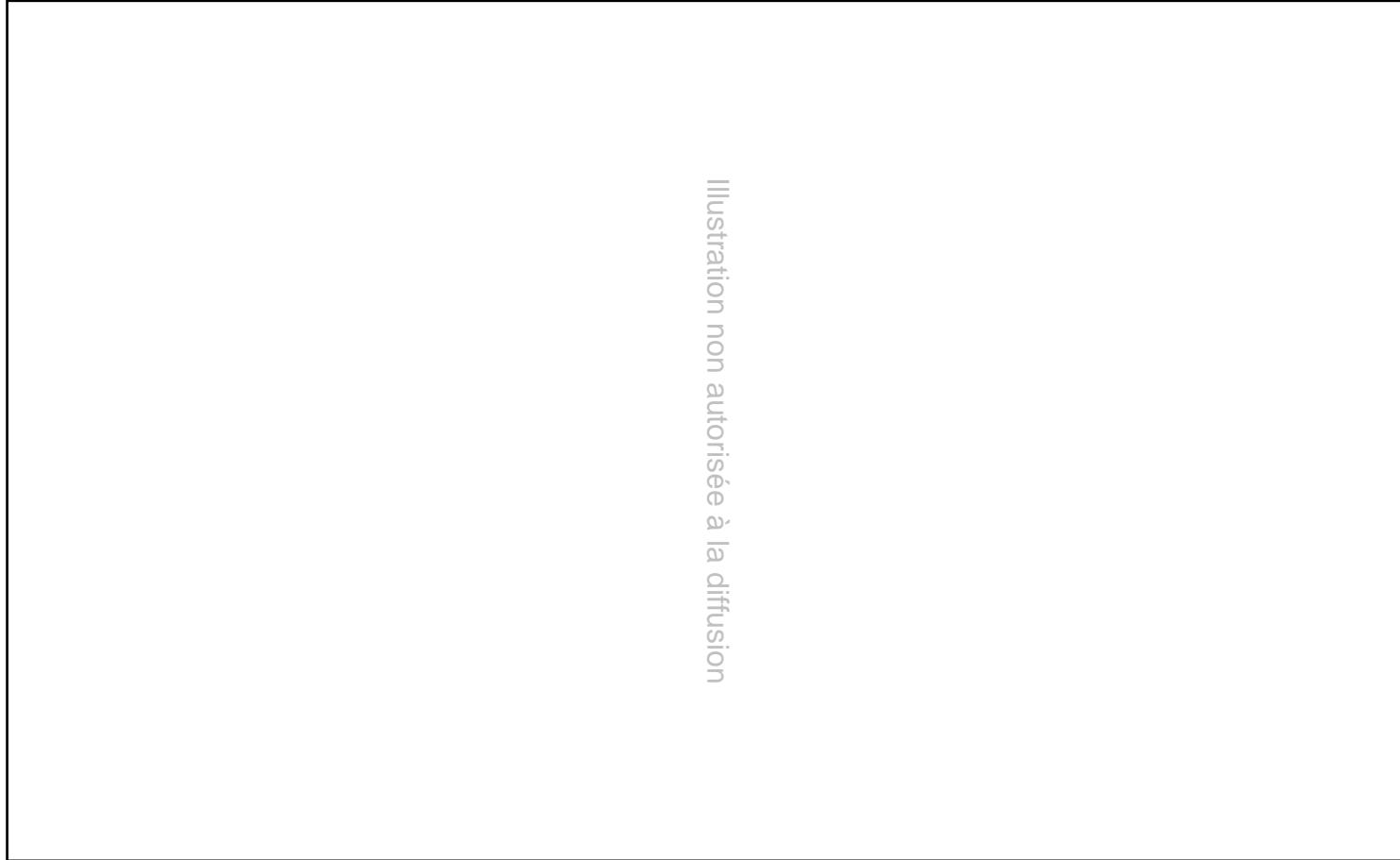


Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 11. — Ensemble et détail d'une phiale. Or. Diam. 23 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

Roi long de¹⁶⁵ 17 1/2 verchoks quoique l'ocaide¹⁶⁶ ne laisse pas la largeur entière on voit qu'elle était d'environ 2 verchoks un quart¹⁶⁷ ; la poigné était revetu en feuilles d'or avec des bas-reliefs. 2^e le fouet / плётъ ;^{168/} dont le cuir, réduit presque en poussière, était tortillé avec un feuille d'or mince et unie ; 3^ement un petit bouclier ; ou Epaulette en or très fin¹⁶⁹ (fig. 11) ; il y a cisellé dessus, en royons partant du cendre ; des têtes et des figures d'animaux d'un beau travail ; son épaisseur est celle d'un rouble d'argent, il est plié à la forme du bras ; sa longueur est de 6 verchoks, sa largeur de 4¹⁷⁰ et il pèse près de deux livres¹⁷¹ ; 4^ement l'étui¹⁷² de l'arc ; le Bois qui le formait était reduit en poussière la couverture en Electrum, avait de longueur 12 verchoks, il y a dessus en reliefs, en commenceant par la partie inférieure, ou du Bas ; une tête d'homme¹⁷³ près de la quelle il y a écrit en Grec ΗΟΡΙΝΑΧΟ¹⁷⁴, au dessus, un lion qui terasse un Bouc ; plus haut un Cerf terrassé par un Lion, tandis qu'un Griffon le saisit de l'autre côté, dans l'endroit le plus large ou supérieure de cet Etui, est représenté un cheval marin¹⁷⁵ ; 5^ent une botte ou jambare en bronze ou argent dorée ; l'autre, était déposé au de la de la caisse le long de la muraille de l'Est¹⁷⁶ ; 6^ent une pierre verdatre, dure, arrondie qui servait à éguiser les armes, le bout était garni en or embelli de Reliefs et surtout ces reliefs le Griffon, arme de Panticapé ; au dessus de la tête du Roi, au de là de la planche qui fermait la caisse de ce côté, étaient déposé cinq petites statues en electrum, quatre d'un travail assez

165. ME : « dont le fer a »

166. ME : « l'occide » (à l'évidence pour « oxydation »).

167. ME : « néanmoins en quelques endroits conservés ; cette largeur t de près de deux verchoks »

168. Du Brux est dans l'obligation de préciser, car au mot français « fouet » correspondent en russe deux termes : d'une part « knout », qui désigne une ficelle ou une simple lanière fixée sur un bâton, et qu'on destine aux animaux — ou au châtiment des serfs ! —, à la manière d'une cravache ; d'autre part le terme qui apparaît ici : « plet », qui désigne un instrument plus élaboré, tressé, avec de longues lanières en cuir. C'est, dans la Russie urbaine de l'époque, l'apanage des cochers, mais c'est également, chez les peuples des steppes, une arme redoutable, à la manière de la nagaïka des cosaques. Ce type de fouet fait partie, au même titre que la hache et l'arc, des *regalia* des chefs scythes.

169. ME : « un petit bouclier qui s'attachait à l'épaule droite pour la couvrir et la défendre ; cet espece de bouclier est en or très fin ». Il s'agit en fait à l'évidence de la phiale. Raoul-Rochette, qui n'a sous les yeux aucune image de l'objet, s'étonne de cette « pièce d'armure d'une forme toute nouvelle pour nous, et dont l'usage doit avoir été particulier à ce peuple ».

170. ME : « son épaisseur est à peu près celle d'un rouble d'argent »

171. Le poids de la phiale est de 698,55 g.

172. D'abord écrit « celui », puis corrigé en « étui »

173. ME : « une tête d'homme ou de femme »

174. ME : « ΗΟΡΙΝΑΧΟ ». Raoul-Rochette (« Notice sur un tombeau... ») voit là « sans doute le portrait du personnage avec son nom écrit en grec », un nom indiquant une « origine « étrangère », à moins, suggère-t-il, qu'il ne faille lire ΔΟΡΥΜΑΝΟΣ ou ΗΡΟΜΑΝΟΣ.

175. ME : « sa longeur est d'environ 12 verchoks »

176. ME : « déposé à droite du cadavre »

mediocre ont été reconnues par M^{eur} de Stempkovsky, pour être semblables¹⁷⁷ à celles que M^{eur} de Blaremburg, dans sa description de quelques objets d'antiquité, trouvé à Kertch en 1822, a dit être des statues de l'hercule Scythe¹⁷⁸; la 5^e est un groupe de deux Scythes, qui se tiennent embrassé une coupe à la main (fig. 12); le travail vaut mieux que celui des 4 autres. Au pieds du Roi¹⁷⁹, contre la muraille du nord, il y avait de bout trois vases en Bronze¹⁸⁰; l'un rond de la hauteur de 10 verchoks, sur un même diamètre, les deux autres oblongs de différentes grandeurs, ces trois vases paraissent avoir été au feu, deux étaient remplis d'os de Moutons. Près de la porte, il y avait, aussi enterré¹⁸¹, une assiette en Bronze du diamètre de 5 verchoks.

Outre ces choses distinctives et principales, il y avait¹⁸² une grande quantité, de choses en or¹⁸³ et en Electrum; qui avaient dû servir d'ornements à des habits, sur lesquels, ces choses étaient cousues, c'était des triangles et des rosettes de différentes grandeurs, de belles têtes de divinités et de femmes (fig. 13 et 14), des figures d'animaux, tel que Griffon, Pégases, Lions, Lièvres, etc, etc. Toutes ces choses sont frappées et non coulées, des boutons émaillés, d'autres représentant une tête, enfin une grande quantité d'unis, rond, et de différentes grandeurs; quelques centaines, debouts de flèches en Bronze, très dûre et sur les quelles même la lime ne prend point, des piques, des dards, en fer très occidés¹⁸⁴, la beauté du travail de la plus part, de ces objets, prouve qu'ils ont été fabriqués, dans le Beau tems de la Grèce et qu'ils ont dû être achetés, ou échangés avec les marchands, de ce pays qui ont probablement

177. ME : « entièrement semblables »

178. Il s'agit, en fait, d'une bractée représentant un Scythe debout, la main posée sur un carquois qui a pu être confondu avec une massue. L'information que nous donne ici Du Brux, de l'existence d'autres exemplaires du même type, vraisemblablement frappés sur une même matrice, est particulièrement précieuse. Le Louvre possède en effet une bractée en or de ce type (Inv. N° MNE 968) qui pourrait bien être l'une de celles trouvées à Kertch en 1822 et décrites par Blaramberg, *Notice sur quelques objets d'antiquité découverts en Tauride dans un tumulus*, Paris, 1822, n° III, p. 12-21, (référence donnée sous cette forme par Raoul-Rochette).

179. ME : « hors de la caisse »

180. ME : « il y avait trois grands vases en bronze »

181. ME : absence de « aussi enterré »

182. ME : « il y avait repandus par tout le caveau »

183. ME : d'abord écrit « encore », puis raturé et corrigé en « en or »

184. ME : « tous frappés en reliefs, de différentes grandeurs et de diverses formes qui avaient dû être attachés et servir d'ornements à des habits, ces objets représentaient des têtes de femmes, de divinités, de meduses, des animaux, comme, pégases, lions, grifons, lievres, canards, il y avait quelques petits flacons en or, avec leurs bouchoins, des boutons émaillés d'autres avec des têtes de pan, d'autres en assez grand nombre, unis et convexes; des triangles et des rosettes, de différentes grandeurs etc quelques centaines de bouts de flèches en bronze, très dur et sur lesquels la meilleur lime ne mord pas; des piques et des dards en fer très occidés, mais un seul glaive, celui du Roi. »

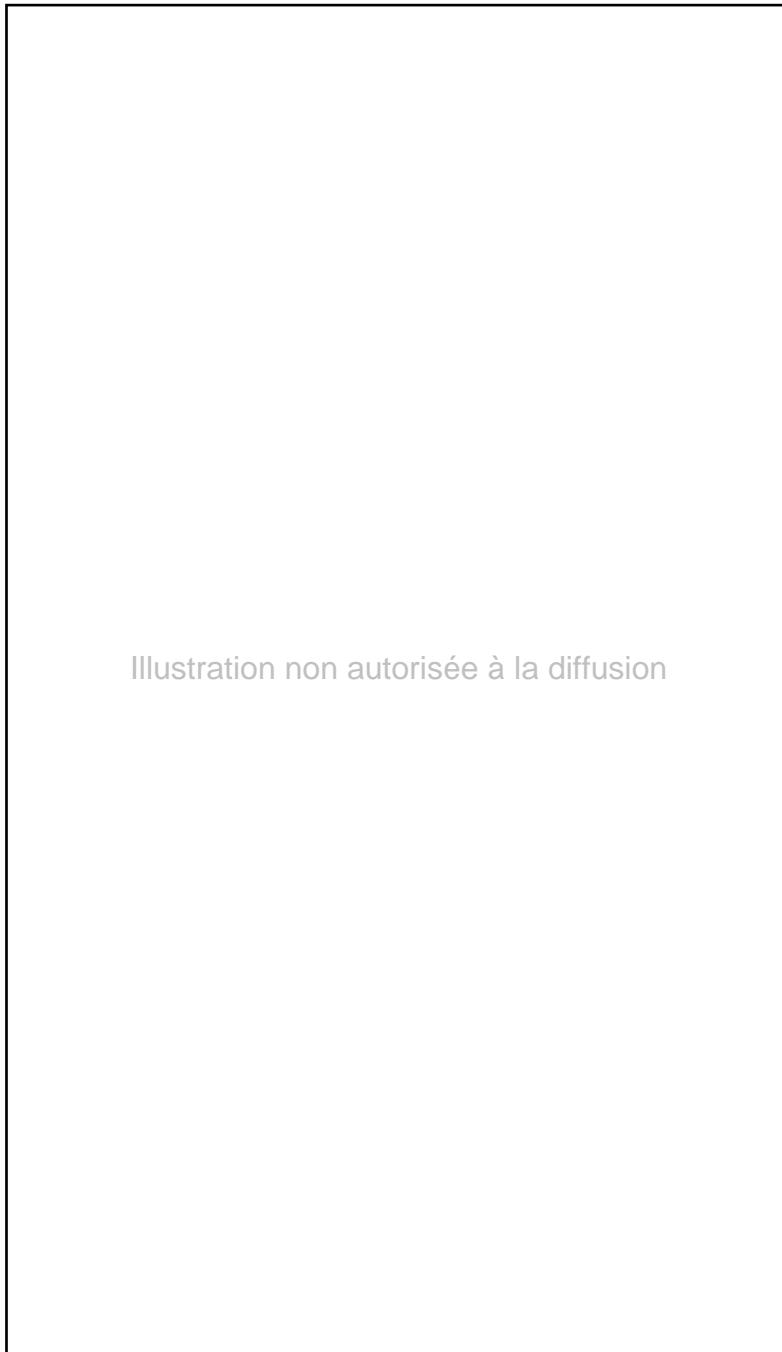


Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 12. — Scène de fraternisation. Ensemble et détail d'un ornement de vêtement. Or. H. 4,9 cm.
Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

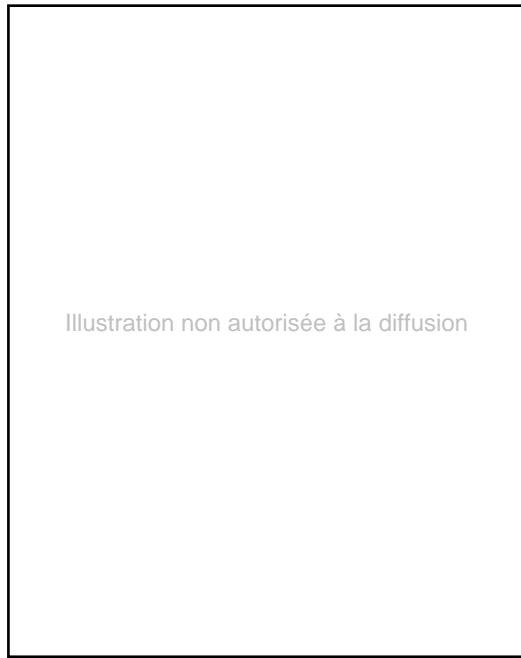


FIG. 13. — Applique de vêtement. Or. H. 4 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage.
(Photo Ermitage / Terebenine)



FIG. 14. — Applique de vêtement. Or. L. 31, 5 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de
l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

commercés ici avant d'en expulser, les Scythes, qui en étaient, les vrais possesseurs après les Cimériens.

Article ajouté par Monsieur Stempkovsky.

« En passant la terre, qui recouvrait les cadavres, on a trouvé plusieurs morceaux très fins de Bois de Buis, fortement maltraités, qui appartenaient, à ce qu'il paraît, à quelque instrument de Musique, plusieurs de ces morceaux offrent des dessins fait à la pointe, d'un travail admirable, on y voit un quadrigé, une femme, tenant un casque à la main, un enfant tenant un grand vase avec lequel il offre à boire à un cheval ; des femmes assises etc, plusieurs de ces figures sont découpées ; les costumes sont grecs »¹⁸⁵ (fig. 15 et 16).

Il n'y a point de doute que ce ne soit ici la sépulture d'un Roi Scythe ; la forme du bonnet sur lequel était attaché le diadème, celle des piques, le fourreau de l'arc, le fouet / плѣть¹⁸⁶/ : la forme et la matière des bouts de flèches, le cheval, enterré dans le caveau même ; les figures scythes, si souvent répétées sur les divers objets ; tout le prouve ; l'on y trouve, presque mot-à-mot, ce que dit Hérodote, sur la manière dont ces peuples¹⁸⁷ enterraient leurs souverains ; c'est-à-dire ; la femme favorite, l'écuyer, le cheval, les armes, tous les effets dont il se servait etc ; et si le premier ministre et l'échanson ne s'y ont pas trouvés, c'est que l'emplacement n'a pas permis de les y mettre ; ils sont très probablement déposés près de là. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sur le pot en électrum, un des groupes représente un personnage à qui on semble ôter des dents et que dans l'os de la mâchoire inférieure du Roi, trouvé au-dessous du crâne, il manque à droite deux dents machelières ; et que la troisième à côté, était attaqué d'une maladie, qui en cet endroit avait fait enfler la mâchoire, et cette dernière dent, était beaucoup plus enfoncée que les autres¹⁸⁸ ; le crâne est extrêmement épais ; tous les ossements sont ceux d'un homme d'une grande taille¹⁸⁹, ceux des cuisses ont 10 1/2 verchoks de longueur ce qu'il y a de facheux, c'est que nous n'ayons pu conserver le caveau ; déjà le troisième jour de l'exploration¹⁹⁰, de grosses pierres se sont détachées de la voûte la muraille du midi s'est affaissée et peu s'en est fallut que je ne devinsse victime de mon goût¹⁹¹ par

185. ME : L'ensemble de l'article « ajouté par Monsieur Stempkovsky » figure plus loin dans ME, immédiatement avant la « Suite de la description ».

186. Voir note 168.

187. Du Brux a d'abord écrit, puis encadré « ces pays » et noté au dessus « ces peuples ».

188. ME : « que les autres, qui sont très belles, bien conservées, et sont celles d'un homme de 30 à 40 ans ; »

189. ME : « de la plus grande taille »

190. ME : « déjà le 24 »

191. ME : « de ma passion »

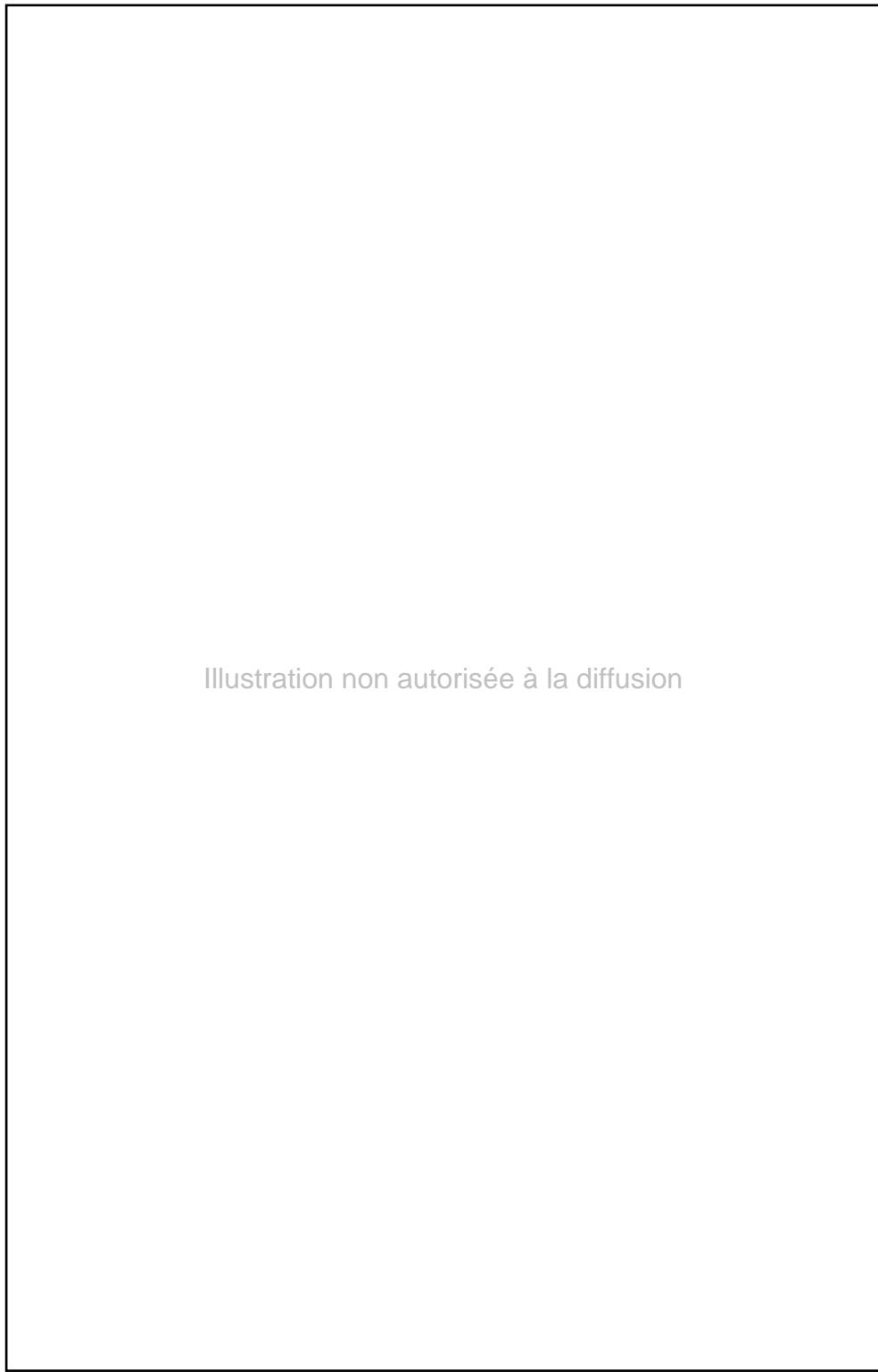


Illustration non autorisée à la diffusion

FIG. 15 et 16. — Appliques d'un sarcophage. Ivoire. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

l'antiquité et de ma ponctualité à executer les ordres que m'avait donné Monsieur de Stempkovsky de faire l'exploration et le plan du caveau ; deux jours après¹⁹² 192, la muraille du côté du Nord s'est écroulé et a blessé aux jambes deux¹⁹³ curieux, qui y étaient entrés, non pour en admirer la construction, mais bien pour trouver l'or échappé à mes recherches.

Suite de la description, écrit en février 1831.

Le troisième jour de l'exploration, c'est-à-dire le 24 septembre au soleil couchant quoi qu'il resta un archine en largeur tout le long de la muraille de l'Est, non visité¹⁹⁴ par la raison qu'il y avait dans cet espace, des blocs de pierres taillées qui étaient tombés des murs, et que ne pouvait oter sans craindre de voir s'écrouler le caveau, à moins de s'assurer par une grande quantité d'étaissons ; dont nous étions dépourvus ; contre la chute de la voute et des parties de parois, qui déjà détachés et comme suspendus, avaient menacés de nous écraser, moi et les ouvriers, pendant les deux jours de mon travail.

Je sortis du caveau, bien persuadé que personne n'oserais y pénétrer la nuit, les spectateurs ayant été témoins de l'affaissement de la muraille du midi lorsque j'avais ordonné d'ôter du pied de cette muraille, une poutre tombée du plafond, et qui étant appuyée à des blocs de pierres, aussi tombés du mur ; genait mon travail, ces curieux qui étaient au nombre de plus de cent¹⁹⁵, avaient vu la frayeur des ouvriers, qui s'étaient alors précipité vers l'entrée et se pressant les uns les autres¹⁹⁶ m'avaient laissé seul dans le caveau ; ces mêmes curieux avaient été témoins vers les 4 heures du soir¹⁹⁷, qu'une immense pierre, détachée du second ou du troisième rang¹⁹⁸ de la voute, était tombée à¹⁹⁹ la place que j'occupais six minutes auparavant avec deux travailleurs²⁰⁰ ; néanmoins je fis fermer l'entrée avec de grosses pierres, et sur ce que l'officier de police ; chargé de veiller avec deux subalternes²⁰¹, à ce que personne

192. ME : « déjà le 27 »

193. ME : « des »

194. « non visité » a été ajouté après coup, au dessus de la ligne. ME : « une archine en largeur le long de la muraille du midi, qui n'était pas encore fouillée, ainsi que le même espace le long de la moitié de celle de l'est, »

195. ME : « au nombre de quelques centaines »

196. ME : « se pressant les uns les autres pour sortir »

197. ME : « ce même 24 septembre »

198. ME : « rang supérieure »

199. D'abord écrit « de », et raturé en « à ».

200. ME : « avec deux ouvriers, et qu'un dispute assez vive avec un officier, qui, pour voir, nous dérobait la lumière, m'avait fait quitter, ainsi que ces gens, et m'avait ainsi sauvé la vie — néanmoins... »

201. ME : « deux soldats »

n'entra dans le tombeau ; me dit que les nuits étaient très froides ; que les gardiens étaient sans nourriture etc ; je lui répondis que je n'avais le droit, ni de mettre une garde, ni de la lever, qu'il devait prendre les ordres du gouverneur ; le soir au rapport ; lorsque la demande fut faite ; si la garde devait être levée ou rester²⁰² ; je dois dire qu'à l'intérogation que me fit à ce sujet M^{eur} le gouverneur, ma réponse fût ; que je ne croyais pas que personne osa entrer ; surtout de nuit ; dans le caveau, d'après ce qui était arrivé ce jour là ; j'ai appris depuis que la garde avait été levée immédiatement après mon départ du tumulus, et qu'au moment du rapport, à huit heures du soir les philomalanies²⁰³, étaient déjà au travail.

Le lendemain ayant été le matin, avec les ouvriers pour voir les moyens à prendre, afin d'achever l'exploration et le criblage de la terre ; je trouvai à mon grand déboire, que non seulement ; après avoir ôté le pierres avec les quelles, j'avais formé²⁰⁴ l'entré, l'on avait déblayé la muraille du midi et la partie de celle de l'Est, que je n'avais pas osé toucher, mais que l'on avait au risque de perdre la vie, fait tomber toutes les pierres, qui menaçait de s'écrouler, augmente²⁰⁵ l'ouverture, par où nous entrions, sans craindre d'être écrasé par les deux énormes blocs, qui formaient le haut de la porte, et que le pavé, avait été entièrement boulversé qu'oiqu'il fut formé de pierres d'une demie sagène de longueur, sur 6 à 8 verchoks d'épaisseur²⁰⁶ ; les pierres du bas déplacées ; qui avant ceci, soutenaient encore tout l'edifice, annonçaient que sous peu, tout serait renversé ; lorsque j'eus rendu compte à Monsieur le gouverneur de tout ce qui s'était passé ; les ordres les plus sévères furent donnés pour déffendre l'entré du caveau ; le jour des gardes y furent²⁰⁷ placées, et des patrouilles à cheval furent employés la nuit²⁰⁸, mais nonobstant ces précautions et quoique l'on ne trouva plus que quelques petits boutons ou triangles en or ou en Electrum ; dans la terre qui s'était mêlé avec celle du pavé et celle des murs écroulés ; la soif du métal precieux l'emportait sur la crainte de la prison, et même sur celle de la mort que l'on avait à chaque instant sous les yeux ; cinq ou six hommes s'y rendaient la nuit, placeait une santinelle, et à l'aproche des patrouilles se cachaient derrière la montagne ; cela dura jusqu'au 28 Septembre que la muraille du Nord en tombant en ayant blessé deux grièvement aux jambes et tous ceux qui s'y trouvaient dans ce moment ayant couru le plus grand danger de perdre la vie, on cessa d'entrer dans le caveau, qui n'était plus qu'un tas de ruines ; bientôt le bruit se répandit que l'on

202. « rester » a d'abord été écrit « resté », puis un « r » a été ajouté.

203. ME : « philomalains », pour « philomalamis », « amateurs d'or » en grec vulgaire.

204. Bien évidemment pour « fermé »

205. Pour « augmenté »

206. ME : « et large de plus d'une archine »

207. ME : « y furent de nouveau placées »

208. ME : « employées a veiller la nuit »

vendait secrètement ; dans la ville, des petits effets d'or²⁰⁹ ; on disait même que l'officier de police qui m'avait demandé la levé de la garde avait été un des premiers acteurs, et avait eu une partie considérable du Butin. Mais comme ceci n'était que des bruits vagues on y fit peu d'attention ; ce ne fut que l'hiver et avec promesse du secret, que je parvins à voir chez les aquereurs la plus grande partie de ce qui avait été spolié ; mais je ne pus savoir le nom que d'un seul de ceux, qui avait travaillé la première nuit et comme cet homme, m'avait quelques obligations, je parvins à l'engager à remettre à Monsieur le gouverneur, une pièce intacte²¹⁰ pesant plus de 3/4 de livre, représentant un Cerf, terassé par un Chien qui le tient à la gorge et dessus lui plusieurs figures d'animaux entrant²¹¹ celle d'un Griffon, cette pièce est en Electrum et d'un travail très médiocre (fig. 17) ; quoiqu'il en soit ; voici ce que j'ai appris de ce jeune homme ; et ceci tient à la description qui fait le sujet de ce mémoire.

Le 24 Septembre, une heure²¹² après que j'eus quitté le tumulus²¹³, huit à dix hommes, habitans de la ville Grecs et Russes²¹⁴, après avoir ôté les pierres avec les quelles j'avais fait fermer l'entré, ont pénétré dans le caveau et au risque de le voir s'écrouler, sans aucune précaution, ont fait tomber les grandes pierres qui menaçaient ruine, aux murailles du midi et de l'Est ; et après les avoir tirées au milieu du caveau, ainsi que celles, qui comme je l'ai dis précédemment, couvrait une archine du pavé le long de ces murailles²¹⁵, ils ont trouvé en cette endroit une énorme quantité de ces figures frappées, encore²¹⁶ et en Electrum²¹⁷ tels que têtes d'appollons, de Meduses, triangles, rosettes, boutons grands et petits de différentes formes, figures

209. Raoul-Rochette (1835, *op. cit.*, p. 343) comprend rétrospectivement que c'est sans doute là l'origine de ces « quelques objets en or trouvés dans un tombeau de Crimée », sur lequel il a, deux ans auparavant publié une première *Notice* (voir note 6). Il s'agit en effet de neuf bractées qui correspondent à des types attestés à Koul-Oba (Méduse, jeune homme courant, Héraclès et le lion, lapin courant). C'est à coup sûr le cas de la figure féminine anguipède brandissant une tête de satyre que Raoul-Rochette interprète comme la personification de la Ville de Panticapée brandissant un masque de Pan, la rapprochant des emblèmes monétaires à l'image de Scylla. Ce qu'il nous dit de leur origine (« Un officier de marine qui en fit l'acquisition sur les lieux mêmes, les céda à un négociant de Marseille, qui me les fit offrir pour le cabinet du Roi. ») rend crédible l'hypothèse qu'il peut s'agir d'objets pillés à Koul-Oba. Ces objets se trouvent aujourd'hui à Paris, au cabinet des Médailles.

210. ME : « entiere » à la place d' « intacte »

211. pour « entre autre »

212. ME : « peu de tems »

213. ME : « que j'eus quitté le tumulus avec les ouvriers, la garde fut levé, et à peine la nuit close, »

214. ME : « grecs ou paysans »

215. ME : « couvrait le pavé de toute leur largeur, le long de ces deux murailles ; »

216. ME : « en or »

217. ME : à la place de « tels que.. », on a « qui sont des repetitions de celles que nous avions trouvé les deux jours précédent, et qui ont probablement été attachées à des habits.. »



FIG. 17. — Ornement de bouclier (?). Or. L. 31,5 cm. Koul-Oba. IV^e siècle av. J.-C. Musée de l'Ermitage. (Photo Ermitage / Terebenine)

d'animaux etc ; il est probable que ces choses avaient été attachées comme ornement à des habits qui avaient été suspendus à cinq grand clous qui étaient enfoncés dans le mûr du midi ; à une sagène de hauteur, et que ces habits étaient tombés au pied de la muraille avant qu'elles ne se soit écroulée ; non content de cette trouvail ayant apperçu dans les déjoints des pierres du pavé, quelques petites plaques de ces mêmes figures, qui y étaient entrées²¹⁸ d'elles-mêmes ou que nous y avions introduit soit en balayant le pavé, soit en passant la terre à travers les cribles ; ils se mirent à enlever le pavé au risque de s'enterer vif, en faisant écrouler le caveau ; ayant commencé près de la porte à droite ; où était placé le grand vase en bronze²¹⁹, ils ont trouvé sous

218. ME : « qui y étaient tombées »

219. ME : « le grand vase en bronze et les deux bassins »

le pavé, un trou ²²⁰, creusé dans la terre vierge de la montagne, qui est une glaise jaune ; ce trou ²²¹ avait deux archines et demie de long, une de large et plus d'une de profondeur, il était rempli de terre noir très fine, sous cette terre, il y avait les ossements d'un homme, sa tête était près du mur de l'Ouest ; il se trouvait là divers objets en or et en Electrum une des pièces les plus remarquables, était un grand secle ²²² ouvert pour mettre au col ; semblable aux deux trouvés auparavant ; les bouts étaient ornés de Belles têtes de Lions, et émaillés en bleu et rouge ce cercle était d'une grande épaisseur ayant, un tiers de plus en grosseur que les premiers ; il était tordu en corde à puit, mais il n'était qu'en bronze recouvert avec une feuille d'or assez mince, les têtes de Lions, étaient en or massifs ²²³ ; le poid de ce cercle a causé sa destruction ; le croyant tout en or, et trois l'ayant saisi à la fois, en fouillant dans la terre noir qui couvrait le cadavre ils sont convenus de le partager, ce qu'ils ont executés en le coupant avec une hache ²²⁴ : – j'ai vu encore chez plusieurs personnes des morceaux de feuille d'Electrum avec des Bas-reliefs d'un assez beau travail représentant différentes figures, ces pièces ont probablement été un carquois ou un Etui d'arc ²²⁵, qui a du être partagé par la même raison que le cercle ; – il y avait en cette endroit beaucoup de bout de flèches et des fers de pique ; c'est là aussi, qu'était la pièce d'Electrum, représentant le Cerf térasé, dont j'ai parlé plus haut ; mais on ne peut consevoir à quoi cette piece était employé ²²⁶ ;

Lorsque je fus voir le caveau, après l'enlèvement, du pavé j'ai remarqué à gauche de la porte, commenceant au coin, dans la longueur de près d'une sagène, sur une archine, en direction diagonable des petites pierres de deux jusqu'à 4 verchoks de diametre entassé les unes sur les autres, à une assez grande profondeur, à ce qu'il m'a paru, j'avais eu le projet, d'accord avec Monsieur de Stempkovsky, de faire déblayer

220. ME : « un tombeau »

221. ME : « ce tombeau, qui n'était point revêtu en pierres, était rempli de terre noir très fine ; la profondeur était d'une archine, sa largeur à peu près la même et la longeur, d'après ce que j'ai pu comprendre de plus de 3 archines ; La tête était contre la muraille de l'ouest et les ossement presque reduits en poussiere ; il y avait, mêlé avec la terre noir divers objets... »

222. ME : « cercle »

223. ME : absence de « les têtes de Lions, étaient en or massifs »

224. L'une des extrémités en tête de lion de ce torque fut rendue à Stempkovski ; l'autre fut rachetée par la suite à son acquéreur, le Français P.J. Sabatier, auteur de l'ouvrage *Souvenirs de Kertsch et chronologie du royaume de Bosphore*, Saint-Pétersbourg, 1849.

225. ME : « un carquois, ou d'un foureau d'arc semblable à celui trouvé près du Roi »

226. Rappelons que les deux célèbres plaques en or de forme et de dimension analogues, unanimement considérées jusqu'à une date récente comme des plaques de bouclier, ne seront exhumées que beaucoup plus tard : le cerf de Kostromskaïa stanitsa en 1897, la panthère de Kelermès en 1903.

ces pierres, pour voir si le 5²²⁷ cadavre, qui nous manquait pour competter, la description d'Hérodote sur les Sepultures des Rois Scythes, n'avait pas été déposé en cette endroit, mais la voute s'écroulant journellement par partie, et entrainant avec elle, une grande quantité de terre et de decombre, force me fût de renoncer à mon projet, que j'avais déjà commencé à mettre à execution.

En admettant, comme la chose paraît démontré, que ce tombeau était celui d'un Roi Scythe, en considérant le Beau²²⁸ du travail, d'une partie des objets qu'il renfermait ; et la mediocrité de celui des autres ; j'ai fait quelques reflections, que je vais exposer ici, sans la moindre prétention que mes opinions soit admises ; n'étant rien moins que savant.

Les choses qui sont distinguées par la beauté de l'ouvrage sont certainement sorties de la Grèce, dans le tems ou les arts y étaient à leur apogé, et ont du ; ou être échangées avec le souverain Scythe qui regnait à Panticapée, où lui être envoyées en présent, par les magistrats suprêmes, qui gouvernaient les républiques Grecques, dont les peuples allaient commencer²²⁹ au loin ; on eu fin²³⁰ par ces commerceants eux mêmes, pour se rendre par la ; le Roi plus favorable ; tel nous voyons à la fin du 15^{me} siecle ; pendant le 16^eme et 17^eme²³¹ et même encore de nos jours ; nos marchands Europeiens, s'ouvriront l'entré des Indes²³², de la pluspart des états de l'afrique et même du Nord de l'Amérique ; par des présants en denrées de nos climats²³³ et même en argent monnoyés ; les moeurs et les usages des tems anciens, ont et auront toujours une certaine analogie²³⁴ avec ceux des tems modernes et se trouveront souvent en contact²³⁵.

Le beau tems des arts en Grèce, est peu antérieure²³⁶ au regne de L'euc²³⁷ sur le Bosphore ; peut être ce Roi, qui a été un Conquérant est-il celui qui a

227. « le » a été corrigé par l'adjonction de ce qui peut se lire soit comme la lettre S, et donc « les », soit, plus vraisemblablement, comme le chiffre 5, qui correspond en effet à la description d'Hérodote (IV, 71) selon laquelle le roi et sa concubine sont accompagnés dans la mort par un échanson, un cuisinier, un palefrenier, un valet et un porteur de messages. ME dit simplement « pour voir si l'on avait pas déposé là un autre cadavre ».

228. ME : « en considerant le fini du travail »

229. ME : « commercer »

230. ME : « ou enfin »

231. ME : « tel nous voyons vers la fin du seizième siecle et pendant la durée, du dixseptième et du dixhuitième »

232. ME : « des Indes orientales »

233. ME : « par des présants, en denrées ; en chefs d'œuvres de nos arts »

234. ME : « une grande influence »

235. ME : « (mais je reviens à mon sujet) »

236. D'abord écrit « intérieure », puis corrigé en « antérieure ».

237. ME : « Leucon »

explusé²³⁸ les Rois Scythes de Panticapé hérode :/ Traduction de M^{eur} Jean Pototsky²³⁹ /: dit que dans le 6^{ème} ou le 5^{ème} siecle avant l'ire Chrétien²⁴⁰, les Cimériens furent chassés du Bosphore par les Scythes, qu'il dépeint comme un peuple à figure platte, à nez écrasé, sorti du fond de l'Asie, telle est la figure des nogais qui habitent le gouvernement de tauride ; or en admettant à Panticapé la première dinastie des Rois grecs avant Leucon et dont Cari²⁴¹ parle et après lui plusieurs auteurs, d'où pourrait venir cette quantité de tombeaux de Rois Scythes, qui pèsent sur toutes les cimes²⁴², des hautes collines qui environnent Kertch, à dix verstes à la ronde ; dont une partie, quoique détruite ; se reconnaît aisément par les vestiges qui

238. ME : « expulsé »

239. Jean POTOCKI (1761-1815) est surtout connu par *Le Manuscrit trouvé à Saragosse*, l'étrange roman édité en France par Roger Caillois, qu'il écrivit dans ses dernières années, avant de se donner la mort en se logeant dans la cervelle la boule d'argent du couvercle de sa théière, soigneusement limée jour après jour jusqu'à ce qu'elle pût entrer dans le canon de son pistolet. Il fit pourtant avant tout œuvre d'historien, d'ethnologue et d'archéologue. Devenu sujet du tsar Alexandre en 1795 avec le partage de sa patrie, ce grand aristocrate polonais mit son expérience de voyageur et son rêve d'un immense empire panslave au service de la Russie. Ainsi publia-t-il dès 1796 à Brunswick des *Fragments historiques et géographiques sur la Scythie, la Sarmatie et les Slaves*, qu'il dédia à Catherine II, pourtant inspiratrice du partage de la Pologne. La même année sortirent à Vienne ses *Mémoires (sur un nouveau périple du Pont Euxin, ainsi que sur la plus ancienne histoire des peuples du Taurus, du Caucase et de la Scythie)*. Puis ce fut un *Atlas archéologique de la Russie européenne*, et surtout une *Histoire primitive des peuples de la Russie et du Caucase, (avec une exposition complète de toutes les notions locales, nationales et traditionnelles nécessaires à l'intelligence du IV^e livre d'Hérodote)*, qui paraît à Saint-Pétersbourg en 1802, dédiée à Alexandre Ier.

Que ce livre ait été connu de Du Brux, comme il l'a été après lui de Dubois de Montpéraux — qui fut un temps précepteur en Ukraine chez les Raciborowski —, est donc confirmé ici (voir aussi Aurélien ARNAUD, *Journal*, Château-du-Loir, 1896, p. 278).

Potocki a pu inspirer à Du Brux sa comparaison des Scythes avec les Nogais de Tauride et son allusion aux Indes orientales, lui suggérant la vision de Grecs d'abord « *consuls marchands* » auprès des rois scythes pour mieux leur imposer leur culture. Le rêve ultime de Potocki, au-delà de la synthèse des civilisations, n'était-il pas celui d'une « *Græcia capta* » ? d'une Pologne devenant pour la Russie ce qu'Athènes avait été pour Rome ? Curieusement, le nom de Potocki, absent du manuscrit adressé à l'Empereur, surgit dans le mémoire adressé à l'Académie parisienne. Du Brux savait-il que les travaux de Jean Potocki lui avaient valu des éloges dans le rapport de l'Institut présenté, en 1808, à Napoléon (*Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature anciennes depuis 1789 et sur leur état actuel, présenté à S.M. l'empereur et roi en son Conseil d'Etat, le 20 février 1808, rédigé par M. Dacier*, Paris, 1810, p. 143 et 185) ?

240. ME : « Ere chretien »

241. ME : « Carri ». Il s'agit en fait de l'antiquaire français, né à Marseille, Félix CARY (1690-1774), auteur d'une *Dissertation sur la fondation de la ville de Marseille, sur l'histoire des rois du Bosphore cimmérien, et sur Lesbonax, philosophe de Mytilène*, Paris, 1744, ainsi que d'une *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien, éclaircie par les médailles*, 1752. La collection numismatique de Félix Cary est aujourd'hui au Cabinet des Médailles. La difficulté de Du Brux à orthographier correctement son nom semble bien signifier qu'il ne l'a jamais vu écrit en français. A-t-il lu son *Histoire* dans la traduction qui existait en russe ? Ou en a-t-il entendu parler, peut-être par Stempkovski ?

242. ME : « qui pèsent et surchargent les cimes »

en restent, et dont une moindre partie est encore intacte ; pour pouvoir accorder ce que disent les anciens auteurs ; avec ce que nous avons sous les yeux et qui prouvent que les Scythes ont été plusieurs siècles maîtres et souverains de Panticapé²⁴³, j'ai pensé, que peut-être ceux des Grecs de la première dinastie²⁴⁴ que l'on dit avoir gouverné cette ville sous le nom d'archontes, n'étaient que des espèces de consuls marchands, à qui les souverains du pays, avaient donné²⁴⁵ le droit de gouverner et de juger leur Concitoyens établis ici plusieurs siècles auparavant ; avec l'agrément de ces souverains, comme Colonie commerceante ; comme cela se voit encore de nos jours dans plusieurs villes de l'Asie, où les consuls, où chefs des Europeiens, qui y commercent ou y sont établis, jugent tous les délits, et dans quelques endroits ; même les crimes de leurs subordonnés ; excepté ceux contre l'état. Quand aux effets qui sont d'un travail mediocre²⁴⁶, ils ont pu²⁴⁷ être fabriqués à Panticapé même par des aprantifs, venus ou expulsés de la Grèce et qui, comme cela arrive encore aujourd'hui en s'éloignant de leur patrie²⁴⁸, deviennent ; ou plutôt se font passer et se croient devenus maîtres : ce qui me paraît probable dans ceci, c'est que le Roi, dont le tombeau en question renfermait les cendres, régnait à Panticapé, environ cent ans, et même peut-être moins avant Leucon²⁴⁹. Mais je répète ici, qu'en exposant mes idées je suis loin de prétendre qu'elles soient justes ; je suis persuadé au contraire, que s'il s'en trouve quelques unes d'admissible ; elles ont besoin d'être rectifiées ; car ma mémoire étant très affaiblie par l'age, j'ai oublié en partie, ce que j'ai appris autrefois, manquant de livres et par conséquent de sources où je puisse puiser, je dois errer souvent ; mais il est possible, que quelques choses de ce que j'écris, puissent servir aux savants et leur faire n'aire des idées, ou éclaircir des doutes²⁵⁰.

Jean-Pierre GAVINET, Everardo RAMOS, Véronique SCHILTZ.

243. ME : absent : « et qui prouvent que les Scythes ont été plusieurs siècles maîtres et souverains de Panticapé »

244. ME : absent : « de la première dinastie »

245. ME : « avaient laissé »

246. ME : « quant aux objets trouvés dans le caveau du Kouloba et qui sont d'un travail mauvais ou médiocres »

247. ME : « ils ont du »

248. ME : « de leur patrie, ou des grandes capitales »

249. ME : absence de « ce qui me paraît probable dans ceci, c'est que le Roi, dont le tombeau en question renfermait les cendres, régnait à Panticapé, environ cent ans, et même peut-être moins avant Leucon »

250. ME : Le texte s'achève par la relation d'un détail surprenant, dont il n'est pas étonnant que Du Brux n'ait pas jugé bon d'informer l'Académie : « ayant trouvé que parmi les planches de cyprès, qui formaient la caisse dans laquelle était renfermé les restes du Roi, il y en avait quelques unes encore assez bien conservées, j'ai fait faire de ces planches deux petites tables, une pour le musé, et une pour moi ; ces deux tables sont probablement dans leur genre, les plus antiques meubles qui se trouvent en Europe. »